

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 115 (1979)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Dans ce numéro: **26^e semaine pédagogique de Villars-les-Moines**

**Les maîtres de demain: généralistes
ou spécialistes? (voir page 495)**



Photo Doris Vogt

LES GROTTES DE VALLORBE ET L'ORBE SOUTERRAINE



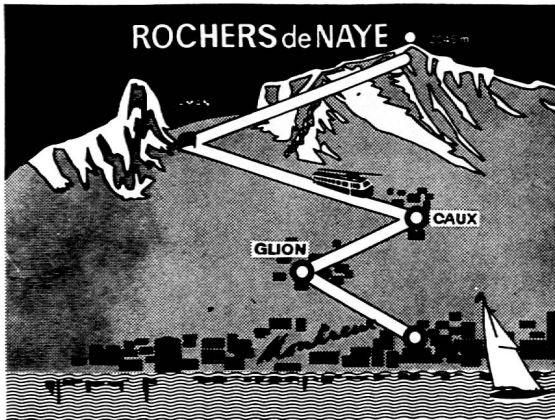
ouvertes du 8 avril au 31 octobre 1979
de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Un spectacle inédit et grandiose!

Plus de 400 000 visiteurs à ce jour!

Pour tous renseignements:

OFFICE DU TOURISME
1337 VALLORBE - Tél. (021) 83 25 83



Panorama le plus grandiose
de Suisse romande 2045 m.

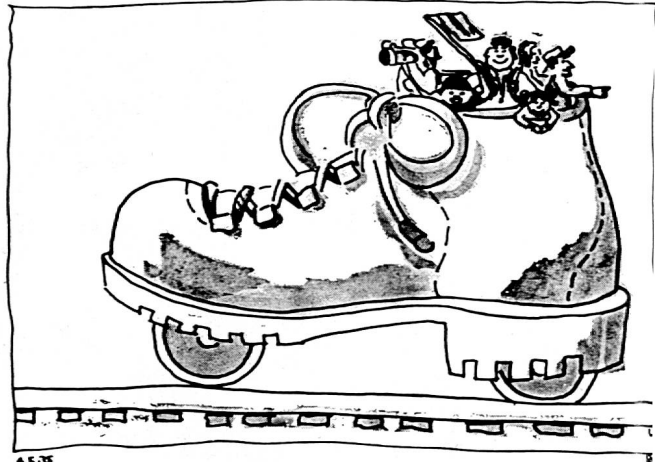
Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Ex -
Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car /
marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

RUBRIQUE ROMANDE	
Villars-les-Moines	495
Radio et TV éducatives	496
Comité central SPR	497
SLV-SSPES-SPR	499
Groupe de réflexion	500
Informations CMOPE	500

VAUD	
Congrès SPV	502, 503
Cotisations	502
Traitements	503
Session du Grand Conseil	504
Ecole normale 80	504
Communiqué	504
Travaux manuels	505
Linette Moustakis	505
Musique et handicapés	505
AVEPS	506

GENÈVE	
A propos du Cartel	507
Théâtre	507
Intégration	508
GGEM	508
Le monde au creux de la vague?	509
La maîtresse en ballade	509
L'école des autres	510

NEUCHÂTEL	
Rappels	512
Rapport de gestion	512
Déclaration d'intentions	516
Comptes	517
Budget	517
Le perfectionnement à l'Université	518
District de Neuchâtel	519

JURA	
AJEPS	522
Enseignants-artistes	523
Education physique	524
Perfectionnement	524

JURA ET JURA BERNOIS	
Centre de perfectionnement	524

JURA BERNOIS	
Délibérations du CP	525
Maîtresses d'ouvrage et d'économie familiale	526
Prise de position des maîtresses d'ouvrage	528

FRIBOURG	
Conférence Mousset	529

DIVERS	
Service de placements	531
Places d'apprentissage	531

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):
Jean-Claude BADOUX, En Collon-
ges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

26^e SEMAINE PÉDAGO- GIQUE INTERNATIONALE DE VILLARS-LES-MOINES

DU 9 AU 14 JUILLET 1979

« Les maîtres de demain: généralistes et spécialistes ? »

Programme

Lundi 9 juillet

- 9 h. 30 Ouverture par un représentant des autorités cantonales.
10 h. M. Jean-Jacques Maspéro, président SPR. Introduction au thème du séminaire.
16 h. Le point de vue des enseignants:
— M. Nicolas Kolly, maître primaire, Bulle
— M. Yves Delay, maître secondaire, Neuchâtel.

Mardi 10 juillet

- 9 h. M. Marc-Antoine Berberat, directeur de l'Ecole Normale de Porrentruy: Généraliste ou spécialiste: quelle formation générale?
16 h. M. Anton Strittmatter, directeur du Centre d'information sur les questions scolaires de Lucerne: Coopération et spécialisation dans les établissements scolaires.

Mercredi 11 juillet

- 9 h. M. Michel Vuille, D^r en sociologie, Lausanne: La société formative: aspects psycho-sociologiques de la formation des enseignants.
16 h. M. Michel Rousson, professeur à l'Université de Neuchâtel: Maîtres généralistes et spécialistes: les besoins du monde du travail.

Judi 12 juillet

- 9 h. M. André Ghelfi, secrétaire central FTMH: La spécialisation dans le monde du travail.
Après-midi: Excursion.

Vendredi 13 juillet

- 9 h. M. Bernard Grandjean, directeur de CESCOLE: Collaboration entre maîtres primaires et secondaires: expérience d'un directeur d'école.
16 h. M. Rémy Droz, professeur à l'Université de Lausanne: Maître-élève: relations institutionnelles, fonctionnelles, personnelles.

Samedi 14 juillet

9 h. Table ronde.

Afin de faciliter la compréhension des exposés aux participants de langue allemande, un service de traduction simultanée sera assuré par une interprète professionnelle.

Inscription

Taxe d'inscription à la Semaine pédagogique, comprenant les conférences, le séjour au château, les repas et les excursions: 435 francs suisses.

Aucun accompagnant ne peut être logé au château.

Pour les participants qui ne voudraient pas loger au château, le prix comprenant les conférences et l'excursion est de 240 francs suisses.

Ils feront eux-mêmes les démarches pour réserver leur logement.

Certains cantons accordent des subsides aux participants, qui voudront bien se renseigner auprès de leur direction cantonale de l'Instruction publique.

Le nombre des places étant limité, les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre de leur arrivée.

DERNIER DÉLAI: 15 JUIN 1979

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le soussigné s'inscrit pour participer à la Semaine pédagogique internationale.

NOM: M^{me}, M^{lle}, M. PRÉNOM:

Année de naissance: Profession:

Adresse:

Prix: ★ Fr. 435.— Logement au château, conférences, excursion, repas.
★ Fr. 240.— Conférences et excursion.

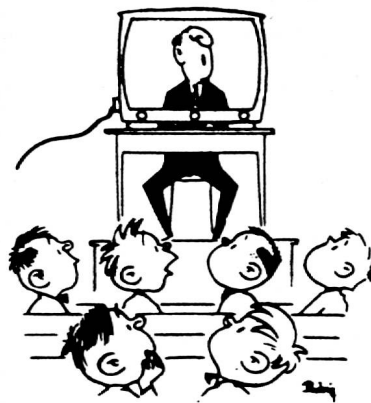
Date et signature:

★) Prière de biffer ce qui ne convient pas.

Les bulletins doivent être envoyés à l'adresse suivante:

Semaine pédagogique internationale
Secrétariat SPV
chemin des Allinges 2
CH-1006 Lausanne.

Radio et télévision éducatives



Commission romande

Dans sa séance du 15 mars 1979, la Commission romande de radio et de télévision éducatives, organisme faîtière de toute l'organisation, a pris acte des divers rapports qui lui étaient présentés. Elle a décidé de publier, l'automne prochain, les résultats fort encourageants obtenus par l'enquête rapide menée par les commissaires cantonaux sur la télévision éducative. Elle constate notamment un accroissement réjouissant de l'intérêt des enseignants voire du public en général, pour ces émissions.

Elle s'est également préoccupée de l'entrée en fonctions de Marc Marelli à ce poste de délégué pédagogique à la radio. Elle sera progressive dès mai 1979 et totale en octobre 1979.

En ce qui concerne l'évaluation qui devrait faire l'IRD, la commission a pris les décisions suivantes:

- début des travaux en 1981;
- association de la radio éducative à ce que la procédure initialement prévue pour la télévision seulement;
- études préalables menées jusqu'au printemps 1980;
- reconsidération nécessaire du temps mis à disposition des commissaires cantonaux.

Signalons enfin que Marie-Joséphine Solioz, présidente de la SPVal remplacera Marc Marelli dans cette instance comme représentante de la SPR.

Radio

GRILLE DES ÉMISSIONS DU 2^e SEMESTRE 1979

La commission de production s'est récemment penchée sur l'établissement

émissions de radio pour le deuxième semestre 1979, émissions du mercredi et du vendredi.

Signalons plus particulièrement que la radio cherche des collaborateurs dans les domaines suivants :

- présentation d'œuvres littéraires ou d'ouvrages correspondant à des adolescents;
- initiation musicale, folklore et présentation d'instruments.

Les collègues intéressés peuvent s'approcher de leur commissaire cantonal ou demander de plus amples informations à la rédaction de l'« Educateur ».

PORTES OUVERTES SUR L'ÉCOLE

Cette émission de contact et d'information, diffusée le lundi à 10 heures sur le deuxième programme de la Radio romande, voit son écho augmenter. Animée par Jean-Claude Gigon, cette série d'émissions traitera des thèmes suivants durant le deuxième semestre 1979 :

3 et 10 septembre: LE PRIX DE LA SÉLECTION SCOLAIRE (budgets, programmes, conséquences psychologiques, affectives et sociales).

17 septembre: L'ÉCOLE HORS LES MURS (pourquoi et comment les heures scolaires débordent du bâtiment-école).

24 septembre: L'ÉCOLE PUBLIQUE EST-ELLE VRAIMENT GRATUITE?

1^{er} octobre: LA FORMATION DES ENSEIGNANTS (formation de base et formation continue).

8 et 15 octobre: LA PARTICIPATION DES PARENTS À L'ÉCOLE, JUSQU'OU?

22 et 29 octobre: UNE TÊTE BIEN FAITE OU UNE TÊTE BIEN PLEINE?

5 novembre: LE TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF DES ENSEIGNANTS.

12 et 19 novembre: LES ÉCOLIERS TRAVAILLENT-ILS TROP?

26 novembre et 3 décembre: LE MAÎTRE « GENDARME » DU LANGAGE?

10 et 17 décembre: L'ÉCOLE PARALLÈLE.

Rappelons que la SPR est consultée pour l'établissement des thèmes d'émissions. Elle est de plus représentée à chacun des débats du lundi matin. Faites écouter cette émission, même si elle n'est pas placée (pour l'instant?) à une heure très favorable.

FB.

Comité central SPR

Le comité central SPR s'est réuni à Fribourg les 23 et 24 mars 1979 sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro. Il accueille à cette occasion le troisième délégué de la SEJB en la personne de Jean-Denis Affolter. Bienvenue à ce nouveau collègue!

Communications

Ce point de l'ordre du jour est l'occasion pour notre président de procéder à un vaste tour d'horizon des diverses activités auxquelles il doit donner suite.

Coordination et économies

Un groupe de travail officiel dépendant de la Conférence des chefs de départements a établi une planification quadriennale en matière de coordination scolaire. Son rapport prévoit, notamment en matière d'économie, la prise en charge par le secrétaire à la coordination du secrétariat de la CDIP, la diminution du nombre des représentants dans les diverses commissions, la suppression de diverses subventions et le devenir de la revue « Etudes pédagogiques ». La CDIP prendra position à ce propos dans le courant du mois d'avril.

Rapport annuel de l'IRDP

Ce document est l'occasion de rappeler le travail indispensable effectué par cette institution au service de la coordination scolaire romande. La SPR a toujours lutté et continuera à le faire pour que les moyens nécessaires à la poursuite des différents mandats soient donnés à l'IRDP.

Allemand

La liaison avec nos représentants à la commission de référence est assurée. Les canevas de premières leçons qui sont maintenant apparus ont soulevé quelques émotions. Il est néanmoins encore prématuré de se prononcer sur le fond. L'exécutif SPR souhaite rencontrer les délégués SPR à la commission de référence lors de sa prochaine séance. Il rappelle néanmoins que d'autres problèmes, tout aussi fondamentaux que celui de la méthode, doivent être résolus parallèlement: l'intégration des 100 minutes hebdomadaires dans l'horaire, la qualité des recyclages et la prise en considération par les écoles secondaires du travail accompli en 4^e et 5^e années primaires (voir 6^e pour certains cantons).

Recherche pédagogique

Outre l'évaluation du programme de mathématique, celle de l'introduction du français et les phénomènes de cohérence entre les programmes de CIRCE I et CIRCE II constitueront les grands axes de l'effort durant ces prochaines années.

Rencontres CSI/SPR

La dernière rencontre avec les chefs de services primaires a permis l'étude de divers problèmes: l'adjonction d'informations dites collectives provenant de la SPR en mathématique (parallèlement à l'enquête individuelle entreprise par l'IRDP), la rediscussion (!) du principe de l'anonymat de ces enquêtes, l'ajustement des programmes par pondération, la composition de la Commission romande de français, etc. Ces contacts réguliers sont indispensables, ils s'avèrent de surcroît fructueux dans bien des cas.

CIRCE III

La répartition des délégations entre enseignants primaires-secondaires et DIP fait toujours problème dans certains cantons. Rappelons qu'il s'agit en l'occurrence des représentants aux sous-commissions qui seront chargées de l'élaboration des programmes des différentes disciplines coordonnées.

Séminaire de Chexbres

Le comité central arrête la grille de répartition des délégués par canton et fixe les modalités d'inscription. Rappelons que ce séminaire aura lieu les 11 et 12 mai 1979 et que son thème portera sur l'innovation, seul atout pour la Suisse. Quelque 120 personnes représentant les milieux de l'économie et de l'enseignement sont attendues à cette traditionnelle mais importante manifestation organisée par la commission Jeunesse et Economie.

Radio et télévision éducatives

L'exécutif SPR se préoccupe ensuite des thèmes de l'émission « Portes ouvertes sur l'école » pour le deuxième semestre 1979. Rappelons que cette émission animée par Jean-Claude Gigon est diffusée sur RSR II, le lundi matin, de 10 à 11 heures. Elle

traite, comme son nom l'indique, de problèmes scolaires, au sens large du terme. Elle permet notamment aux parents d'intervenir sur l'antenne et de poser leurs questions aux représentants des autorités scolaires, des associations d'enseignants et de parents rassemblés autour du micro.

Vingt sujets sont proposés à l'examen de la commission de production et de la Radio romande.

Dans un deuxième temps, le comité central s'est préoccupé des émissions de télévision éducative destinées aux jeunes élèves. S'il a réaffirmé la nécessité d'une télévision éducative susceptible de développer un véritable enseignement de l'image et du sens critique de l'enfant, il est bien conscient des difficultés de l'entreprise. Quel est le véritable impact des images télévisées? Quelle est la part de la réalité et celle du rêve ou de la fiction dans l'intégration faite par de jeunes enfants? Il y a de bonnes et de mauvaises images auxquelles les enfants s'identifient. Lesquelles faut-il encourager, lesquelles faut-il combattre et, surtout, comment choisir? Les héros de feuilletons, de bandes dessinées influencent considérablement les gosses, quel est l'impact de la violence dont ces réalisations font généralement commerce? Autant de questions, autant de réponses difficiles. En conclusion provisoire, le comité central demande que la réflexion soit poursuivie et que quelques expériences soient tentées à ce niveau. Certains membres ont d'ailleurs spontanément accepté de collaborer avec les responsables de la télévision éducative. Affaire à suivre donc.

Economie familiale et travaux à l'aiguille

Il s'agit en l'occurrence de faire le point sur les deux forums récemment organisés à l'intention des maîtresses d'économie familiale et de travaux à l'aiguille. Il est décidé que ces rencontres doivent être poursuivies. Elles permettront au CC de mieux connaître les problèmes de ces maîtresses spécialisées et ainsi de pouvoir agir pour faire avancer leurs revendications.

Coordination suisse

Deux commissions dépendant de la CDIP suisse, la commission de l'enseignement secondaire et la commission pédagogique tentent de réorganiser leurs travaux en matière de formation des maîtres. La création d'un poste pour étudier ces problèmes a été décidé et attribué, sans autre formalité, à l'Etat de Berne qui en a fait trois tiers de poste. La SPR ne peut admettre une telle procédure et interviendra auprès

des autorités concernées. Elle rappelle à ce propos sa position en matière de formation de base des maîtres primaires: maturité plus trois ans d'études ainsi que la nécessité d'une large formation pédagogique commune entre maîtres primaires et secondaires. Si la SPR n'obtient pas un minimum de garanties dans ce domaine, elle renoncera à participer à l'élaboration de cette étude qui, pour l'instant, prend le chemin d'une défense inconditionnelle d'un système de formation désuet et périmé.

Coopération pédagogique en Afrique

Depuis de nombreuses années, la SPR et le SLV collaborent pour mettre sur pied des stages pédagogiques dans divers pays africains. Cette forme de coopération a connu des réussites diversement appréciées. Aussi la SPR souhaite mettre au point une convention liant notre association au SLV et codifiant les données essentielles de l'opération. Un projet de texte est soumis au comité central. Dans ce premier temps l'exécutif SPR accepte d'entrer en matière, avec un certain scepticisme d'ailleurs. Le texte définitif de cette convention reviendra donc pour discussion finale.

Rédaction de l'«Educateur»

La charge globale des rédacteurs qui ne cesse d'augmenter d'une part, l'impossibilité, au moins à court terme, de nommer un permanent d'autre part incitent le comité central à envisager d'autres solutions sous forme de décharge partielle.

Propagande SPR

La nécessité d'établir un livret de propagande et de présentation de la SPR ayant été retenue, une commission ad hoc a été créée. Elle a récemment présenté un projet intégrant une présentation de chacune des associations cantonales. Ce premier travail accompli, notre collègue Michel Gaudard (SPV), en ancien professionnel des questions d'impression, a bien voulu s'attaquer au travail considérable que représente la mise au point d'une maquette. Le comité central prend connaissance de ce projet dûment chiffré et l'approuve après quelques modifications de détail.

La dépense dépassant les compétences du CC en matière financière, l'urgence admise, l'assemblée des délégués sera consultée par écrit pour le déblocage des moyens nécessaires.

Excellente chose de faite!

Comité commun SPR-SLV-SSPES

Un compte rendu de cette séance qui s'est tenue à Berne le même jour paraît dans ce numéro sous la signature de Jean-Pierre Buri. Je vous prie donc de vous y référer tout en précisant que le CC romand a naturellement préparé cette séance dont la présidence, par tournus, revenait à Jean-Jacques Maspero.

Divers

KOSLO: notre collègue Jean John voit son mandat prendre fin. Il convient pour la SPR de désigner un représentant au comité de cette instance suisse. Notre collègue Jean-Pierre Buri accepte ce mandat.

Félicitations et remerciements à Jean John de sa longue mise à disposition des associations professionnelles, sur le plan neuchâtelois d'abord puis comme président de la SPR, enfin comme président de la CASE-KOSLO, l'organisation faîtière suisse des enseignants.

Histoire: il s'agit en l'occurrence de la nôtre, celle de la SPR de 1862 à 1979. Un collègue retraité vaudois tient à notre disposition un memento historique de notre association professionnelle. Jugé intéressant, ce texte paraîtra dans les colonnes de l'«Educateur».

SEJB et menace sur l'emploi: suite à l'intervention écrite de quelques collègues du Jura bernois lors du Congrès de relevée, le comité de la SEJB rappelle qu'il se préoccupe très activement de ce problème et qu'il entend défendre fermement tous les collègues qui pourraient être menacés de perdre leur place.

Journées d'information du corps enseignant sur la défense générale: lors de l'assemblée des délégués de décembre dernier, ces journées avaient donné lieu à une question. Le CC a fait le point grâce aux informations que nous ont apportées les collègues Berberat et Paroz qui ont eu l'occasion de participer à cette opération à des titres divers d'ailleurs. Suite à l'intervention du conseiller fédéral, chef du Département militaire devant la Conférence suisse des chefs de département de l'Instruction publique, la commission suisse «Jeunesse et défense nationale» a élaboré un document, un fichier plus exactement, destiné à l'enseignement dans les degrés 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire. Ce fichier fait appel à diverses disciplines: éducation civique, histoire, géographie, économie, etc. Le phénomène de l'armée n'y est considéré que comme un des cinq éléments de la défense générale. Premières expériences faites, il ne paraît pas possible

d'utiliser ledit fichier tel qu'il est conçu. Il s'agit là de l'avis des enseignants qui ont participé aux journées d'information organisées en décembre dernier.

Le comité central considère donc cette question comme réglée et remercie les deux collègues de leur information.

Délégations: l'exécutif SPR règle encore

quelques problèmes ayant trait à diverses délégations que la SPR recevra prochainement.

F. B.

SEANCE COMMUNE

SLV — SSPES — SPR

Samedi 24 mars 1979

Présidence: J.-J. Maspéro

PROJET DE FILM

Le projet «court»; un article a paru dans divers quotidiens mais sans... enthousiasme. Les journaux des associations par contre ont «suggéré» à quelque cinquante instituteurs de participer à ce projet. Leurs propositions sont examinées par une commission, Kurt Gloor ne s'occupant que de l'aspect technique de cette création artistique.

Une action de «relance d'intérêt» est prévue. Ce nombre de cinquante paraît encore insuffisant.

Dernier délai: fin mai 1979.

CONVENTION CONCERNANT LES ENSEIGNANTS TRAVAILLANT DANS LES ÉCOLES SUISSES À L'ÉTRANGER

Pour concilier les différences résultant des diverses structures de nos trois fédérations, le texte suivant rallie les suffrages: «Chaque Suisse qui enseigne dans une ESE (Ecole suisse à l'étranger) peut rester ou devenir membre de l'association recouvrant son domicile, selon les statuts respectifs du SLV, de la SSPES ou de la SPR.»

Une lettre (au nom des trois associations) donnera aux intéressés tous les renseignements utiles, un bulletin d'adhésion et rappellera l'envoi des trois journaux des associations dans chaque salle des maîtres.

Nous apprenons que les maîtres suisses enseignant en Italie désirent se constituer en une section du SLV.

De Barcelone également un «rapprochement» est souhaité.

GRUPE DE TRAVAIL «LIBERTÉS INDIVIDUELLES DES ENSEIGNANTS»

SSPES: ce problème n'était pas prioritaire pour nos collègues des gymnases. La SSPES pense néanmoins qu'elle devra s'associer activement aux travaux de ce groupe.

SLV: malgré les différences des structures cantonales, nous devons essayer, de cas en cas, de trouver une attitude commune.

SPR: l'opinion publique, «traduite» par les médias, révèle des atteintes graves à ces libertés: on connaît une cinquantaine de cas «graves», non-réélection, élection compromise à cause des convictions politiques de certains enseignants; nous devons réagir et exiger une INFORMATION plus complète du public. Nous ne pouvons admettre que les droits fondamentaux des enseignants soient bafoués.

Il doit être possible de trouver une position commune.

PROJET DE CONSTITUTION FÉDÉRALE

SPR: elle se propose d'envoyer une déclaration au département fédéral concerné.

SLV: un groupe de travail étudie les articles concernant plus spécialement les enseignants, leur statut d'employé de l'Etat, du canton ou de la commune. Un rapport sera envoyé à tous les présidents des associations membres du SLV. La décision quant à un texte commun sera prise à la prochaine AD.

SSPES: une prochaine AD décidera de la position de la SSPES.

La proposition est faite de dresser le bilan des TROIS positions et de rédiger une lettre commune émanant des trois associations.

CONGRÈS DE LA CMOPE 1982

Une prochaine réunion du groupe de préparation est prévue. Il est encore un peu tôt pour prendre des options définitives.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La nouvelle loi est opérationnelle. L'amélioration de cette loi «incomplète»

doit rester l'objet de nos préoccupations. Selon le SLV, certaines insuffisances de quelques dispositions de cette loi doivent être compensées. L'application progressive de la loi doit être suivie de très près.

La SPR pense que la politique générale des trois associations dans ce domaine a tout avantage à être harmonisée... Le travail à l'échelle cantonale doit également être poursuivi.

Il ne faut pas «heurter» les associations membres de KOSLO qui avaient approuvé cette loi.

FORMACO

SLV: une seule voie possible: la liquidation du terrain est nécessaire AVANT de procéder à la dissolution de FORMACO. Le SLV se propose de racheter le terrain du Paquier, pour le revendre ensuite. La perte ne devrait pas être supportée par le seul SLV (!).

La SSPES a également décidé la dissolution de FORMACO. Elle assumera une part proportionnelle à la perte vraisemblable qu'aura à subir le SLV.

Quoi qu'il arrive, la SSPES se retirera de FORMACO.

La SPR n'a pas de position «tranchée» et ne s'oppose pas absolument à la liquidation de FORMACO. Elle se propose également de racheter le terrain.

Selon le SLV, seul l'achat et la revente du terrain peut permettre de «réclamer poliment» son dû aux deux autres partenaires.

Les prochaines séances communes auront lieu le mercredi 14 novembre (à Berne) et le 30 avril 1980 (à Berne également).

J.-P. Buri.

Pour une annonce
dans l'«Educatrice»

une seule adresse:

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Foutu * latin!

Décidément, l'école a bien de la peine à s'adapter à notre époque et les principes adoptés par les commissions d'experts, les déclarations des autorités scolaires et politiques, les réformes successives auxquelles on la soumet ne changent rien à la réalité des faits.

Décidément, l'école n'est pas à quelques contradictions près. Ainsi, ne cesse-t-on de répéter sur tous les tons que l'école doit préparer la jeunesse à affronter les réalités de la vie, les réalités de la vie professionnelle notamment. Mais on est bien obligé de constater que cela n'est vrai que pour certaines catégories d'élèves, car, curieusement, ces exigences «utilitaires» n'ont plus du tout la même pertinence lorsqu'il s'agit de la population scolaire appelée à poursuivre des études. S'agissant de cette «élite», plus question de préparation à la vie (ou alors ce n'est pas du même mode de vie dont on parle), mais développement de l'intelligence pure, jeux de l'esprit logique, accès à la Culture, culture que la majuscule libère de toute implication pratique ou professionnelle.

Quelles sont en effet, actuellement, les professions qui nécessitent encore la maîtrise du latin? Leur nombre a diminué de manière spectaculaire alors que celles exigeant une solide culture mathématique ou scientifique se sont multipliées en proportion inverse, moins pourtant que ne se sont multipliées celles qui demandent la pratique des langues vivantes.

Et pourtant, le latin continue à marquer tout le système scolaire, même dans les cantons où l'évolution a été, ces dernières années, très sensible. L'école, reflet de la société, n'a pas pu ignorer ces changements: les filières modernes, scientifiques, latines et classiques, ainsi que certaines voies commerciales, techniques ou artistiques sont situées au même plan. Du moins sur le papier.

Dans les faits, c'est une autre histoire.

Ce foutu latin continue à tenir le haut du pavé, écrasant de sa contestable supériorité culturelle les autres disciplines. L'exemple le plus typique est certainement à trouver dans l'orientation qui, dans certains cantons, devrait remplacer la sélection de type classique. Cette orientation n'est bien souvent qu'un leurre dans la mesure où l'on ne tient que fort peu compte des caractéristiques individuelles de l'élève pour ne prendre en considération que ses aptitudes potentielles à l'égard de l'apprentissage du latin. Ses performances scolaires sont-elles bonnes? Le latin va de soi même si ses aptitudes spécifiques et ses goûts semblent nettement le conduire à la biologie, à la chimie ou aux maths.

On persuade: une ou deux années de latin ne sont jamais perdues! En cas de difficulté, d'allergie, on peut toujours passer en scientifique ou en moderne, alors que l'inverse n'est pas vrai. Et, en effet, dans trop de cas c'est l'échec, notion combien relative et arbitraire, qui motive le passage de la latine dans une autre section, accréditant ainsi la hiérarchie de sections pourtant proclamées d'égale valeur.

L'orientation, précisément, se différencie de la sélection en ce sens qu'elle devrait éviter cette (ou ces) étape(s) négative(s) et qu'elle devrait tenir compte non seulement des aptitudes mais aussi des goûts et des motivations des élèves. Les voies scientifiques et modernes sont ainsi victimes d'un véritable cercle vicieux.

Les élèves, que tout prédispose à suivre une voie scientifique, pour ne parler que d'elle, doivent attendre que la sélection ait exercé ses effets et que les élèves rebutés par le latin les aient rejoints. On prévoit pour eux, comme pour meubler le temps, des heures d'observation, sans exigences particulières, puisque les rejetés de la latine devront pouvoir s'adapter sans trop de difficultés. Dans le même temps, en latine, on avance sans se soucier d'éventuels transferts sans jamais remettre en question les niveaux d'exigences.

* Il est évident que ce mot doit être compris dans son sens commun actuel; tout recours à un dictionnaire étymologique donnerait un sens tout à fait incongru à ce titre.

Informations CMOPE

Attaque contre le siège des enseignants au Honduras

Le dimanche 25 février, entre 19 et 21 heures, trois individus, qui se sont ultérieurement présentés comme des agents de la Brigade anti-drogue des forces de sécurité, se sont introduits dans les bureaux du Colegio Profesional Superación Magisterial Hondureño (COLPROSUMAH) à Tegucigalpa sous le prétexte que le COLPROSUMAH y logeait un groupe de collègues nicaraguayens qui se trouvaient au Honduras en qualité de réfugiés.

N'ayant trouvé aucun motif de plainte officiel, les attaquants commencèrent à tirer au hasard, blessant l'un des réfugiés et endommageant sérieusement les murs. Ce n'est qu'ensuite qu'ils déclinerent leur identité. Le COLPROSUMAH dénonça vigoureusement cette ingérence dans sa liberté d'action, ainsi que l'attitude hostile du Gouvernement à l'égard des réfugiés nicaraguayens. Le comité exécutif demanda à tous ses affiliés de se montrer fermes devant cette attaque et de défendre les droits syndicaux de l'Organisation. En permettant à de telles actions de se produire, déclara le COLPROSUMAH, le gouvernement nuit au prestige dont il jouit auprès de la population dans le pays et à l'étranger.

De l'avis du comité exécutif, «ce ne sont pas des actes tels que l'irruption dans nos locaux qui empêcheront le COLPROSUMAH de lutter pour une meilleure éducation et pour les droits des enseignants de la nation; bien au contraire, ils nous affermiront et nous donneront des motifs de poursuivre les tâches qui nous ont été confiées et d'apporter aux enseignants du Honduras l'aide qu'ils méritent d'obtenir en raison de l'importante mission qu'ils assument et tant qu'éducateurs voués au bien-être du peuple».

Le COLPROSUMAH lui ayant demandé son soutien, la CMOPE a envoyé un télégramme au président de la République du Honduras pour lui demander instamment d'intervenir personnellement afin de protéger les biens et la liberté d'une organisation d'enseignants qui lutte légalement pour le bien-être de ses membres et le développement de l'éducation au service de la population du pays».

On s'ébaubira ensuite des performances des latinistes; on prétendra démontrer par elles la valeur formative du latin; les privilèges accordés à l'élite ainsi constituée seront légitimés et la pérennité de l'enseignement du latin dans nos écoles accréditée.

Il fallait le faire! Foutu latin!

Je ne contesterai d'ailleurs pas sa valeur culturelle. Je m'en voudrais d'empêcher qui que ce soit de se former selon ses vœux, ses goûts ou ses aptitudes: alors, latin? pourquoi pas!

En revanche, il me paraît aberrant de conserver, au nom du latin, les caractéristiques d'un système scolaire imaginé et mis en place au début du XIX^e siècle, système dont l'esprit remonte d'ailleurs bien plus loin dans l'histoire.

C'est surtout une transgression évidente des principes sur lesquels reposent les plus importantes de nos réformes scolaires.

Cela pourrait aussi être une habile manœuvre pour réserver à certaines formes d'esprit l'accès des pouvoirs.

Foutu latin!...

Roudy Grob

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.



GERANT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE
GARANTIE A 100% PAR L'ÉTAT

le spécialiste des crédits hypothécaires

Le Crédit foncier vaudois vous offre

aux meilleures conditions tous ses services bancaires, entre autres :

- des prêts fermes (annuités constantes).
- des crédits de construction.
- des crédits contre nantissement.
- des crédits en compte courant gagés par hypothèques.
- des prêts et avances aux corporations de droit public.

Crédit foncier vaudois

SIEGE
LAUSANNE
PL. CHAUDERON
021 - 20 60 11



44 agences dans le canton

Membre de l'Union des banques cantonales suisses



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Camps de ski? Séminaires?

Nous transmettrons votre demande (qui, quand, quoi, combien) gratuitement à plus de 100 foyers. Service à la clientèle!

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

Les courses d'école en train font école.

Faites comme tant de classes avant la vôtre. Profitez de notre service bien rodé et de l'étendue de notre offre. Nous organisons des courses d'école avantageuses, sur mesure. Mettez-nous à l'épreuve.

La gare de votre localité se fera un plaisir de vous renseigner.



Service de vente I, Lausanne,

CHALETs pour GROUPES 30-60 lits SKI - NATURE - SPORTS

Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets :

ZINAL: ski, piscine **LES MARÉCOTTES:** ski, zoo
Sans pension: Fr. 6.—

Documentation : **HOME BELMONT**, 1923 Les Marécottes

XXIII^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

**Samedi 19 mai 1979, 8 h. 30,
Palais de Beaulieu, Lausanne**

Elections au Comité cantonal de la SPV et au Conseil d'administration du fonds de prévoyance SPV

Deux candidatures seulement sont parvenues au secrétariat général, celles de nos collègues Liliane Bignens et Georges Tauxe.

Vérifiées par l'assemblée des délégués du 19 avril 1979, elles seront soumises aux assemblées générales du XXIII^e congrès SPV. Conformément aux statuts, nous présenterons ci-après brièvement les candidats.

LILIANE BIGNENS

Née en 1934, brevetée maîtresse enfantine en 1953, membre SPV dès 1954, Liliane Bignens a fait carrière à Mies. Elle y a élevé sa famille et y habite toujours. Intéressée par les problèmes corporatifs, ainsi qu'elle l'a encore montré lors du récent congrès SPR, elle est membre vaudoise de l'assemblée des délégués de cette dernière organisation. En 1978, elle a accepté de présider la Commission de formation continue vaudoise (CFCV), l'un des principaux groupes de travail permanents de la SPV. Faisant déjà partie du comité de sa section, elle a été appelée à le présider à partir de 1976. Tout naturellement, ses collègues du district de Nyon la proposent aujourd'hui pour siéger au Comité cantonal, conformément à la décision prise à leur réunion du 23 février 1979.

GEORGES TAUXE

Né en 1949, breveté en 1970, Georges Tauxe a acquis le titre pour l'enseignement dans les classes à options en 1977. Nommé à Lausanne, il y tient des classes de 9^e année, tout en assumant la charge de maître doyen au Collège du Grand-Vennes. Entré au comité de section en 1977, il y a été responsable des activités pédagogiques puis du secrétariat. Ces activités, parmi d'autres au service de ses collègues, expliquent que la section du district de Lausanne, réunie en assemblée le 15 mars 1979, le propose pour occuper l'une des places à repourvoir au Comité cantonal.

Comité cantonal incomplet

Faute de candidat, une place au Comité cantonal ne pourra pas être repourvue lors du congrès de ce printemps. L'exécutif de la SPV continuera donc à être incomplet. Il fonctionnera à six membres seulement, ce qui ne facilitera certes pas la tâche des présents!

Propositions des sections et des membres

Aucune proposition émanant des sections ou des membres n'est parvenue au secrétariat général.

Secrétariat général SPV

Cotisations 1979

Suivant décision du congrès 1978, elles demeurent inchangées et s'élèvent à:

Membres actifs

y compris cotisation de la section: **Fr. 134.—**

Les membres actifs de la section de Ste-Croix, qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que: **Fr. 129.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section: **Fr. 26.—**

Les membres associés de la section de Ste-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisations locales, ne paient toutefois que: **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1979 au CCP 10-2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'«Educateur» vous y aidera; il constituera ensuite votre carte de membre: gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION:

LORS DU CONGRÈS DU 19 MAI 1979, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRET, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1979 SERA VALABLE.

ABONNEMENT À L'«ÉDUCATEUR»

Sans changement!

Pour un membre actif: compris dans la cotisation.

Pour un membre honoraire: **Fr. 28.—**

Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!): **Fr. 28.—**

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!):

Fr. 12.— *Secrétariat général SPV*

CONGRÈS 1979

Demande de congé

Le chef du DIPC nous a transmis le préavis que l'autorité cantonale adresse aux communes:

Le Département recommande aux Commissions scolaires d'accorder un congé d'une demi-journée pour une assemblée pédagogique sur le plan cantonal.

Chers et très nombreux collègues présents au Congrès, adressez votre demande de congé sans tarder aux autorités communales compétentes en l'occurrence.

Rendez-vous donc le samedi 19 mai, dès 8 heures 30, au Palais de Beaulieu, à Lausanne.

PARCAGE DES VÉHICULES

Aucune autre manifestation n'étant prévue ce matin-là à Beaulieu, vous aurez donc toute facilité de laisser vos véhicules stationnés dans l'enceinte même.

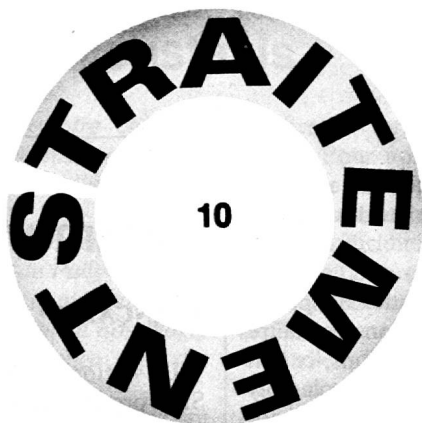
CARTE «DE VOTE»

En cas de vote à bulletin secret, seule la carte de membre S.P.V. validée sera admise comme pièce de contrôle. Hâtez-vous donc de verser (ou mieux, de VIRER) le montant de votre cotisation. (cf. «Educateur» N° 14, du 6 avril, page 408)

Ne l'oubliez pas, ce N° 14! Il contient le rapport annuel du C.C.

Le responsable des congrès:

Richard Pasche



Informations SPV

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information des vingt-cinq états de notre pays (cantons et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1977 et 1978. L'immobilisation des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos confédérés ne sauraient non plus en général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion au terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du Comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris — surtout même — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Conclusions du Comité cantonal

Des renseignements parus dans l'«Educateur», des autres informations en sa possession, le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise conclut:

- les traitements du corps enseignant primaire sont très inférieurs en terre vaudoise à ce qu'ils sont en général ailleurs en Suisse et à ce qu'ils devraient décemment être;
- d'autres catégories de fonctionnaires apparaissent être dans une situation identique;
- la capacité financière du canton se situe à un tout autre rang que la rémunération consentie à ses fonctionnaires.

Sans exclure ultérieurement un réexamen des classifications des enseignants primaires, le Comité cantonal se déclare dans l'immédiat:

- solidaire de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat de Vaud;
- favorable à une revalorisation générale des traitements réels, c'est-à-dire à une révision de l'échelle des salaires.

Le Comité cantonal approuve et appuie les efforts dans ce sens de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud. Il a appris avec satisfaction qu'une augmentation de 3% était acquise dès le 1^{er} juillet 1979. Il demande que les démarches se poursuivent sans désemparer pour un aboutissement de la deuxième étape dans les meilleurs délais, ce conformément au texte de la résolution votée par l'assemblée des délégués de la fédération. Rappelons-le:

REVALORISATION GÉNÉRALE DES TRAITEMENTS

Ils (c'est-à-dire les délégués à la fédération) demandent d'être associés dès maintenant, sur une base paritaire, aux travaux conduisant à une revalorisation générale des traitements des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, en vue de l'adoption d'une nouvelle échelle entrant en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 1980.

Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

*Le président:
M. Gaudard*

*Le secrétaire:
P. Nicod*

Session du Grand Conseil de mai 79

Parmi les objets qui seront débattus lors de la prochaine session du Grand Conseil, citons :

Le rapport du Conseil d'Etat sur la motion Marianne Fritsch concernant les examens d'admission dans les collèges secondaires.

A ce propos, le Comité cantonal, s'il partage absolument les critiques émises à l'égard du système de sélection actuel,

estime que la solution réside en l'instauration le plus tôt possible d'un cycle d'orientation observation en 5^e et 6^e années, tel que défini récemment pour l'essentiel par le Conseil d'Etat. Dans l'immédiat, il reste favorable à des aménagements mineurs mais n'appuie pas des propositions visant à des modifications plus profondes, ceci afin :

- de ne pas distraire le Département d'un effort qui doit être axé sur une solution intégrée à la réforme scolaire;
- de ne pas accréditer dans l'opinion publique l'idée qu'une solution a été trouvée;
- de ne pas courir le risque qu'un palliatif soit invoqué ultérieurement par d'autres pour différer la décision concernant le cycle d'orientation, seul remède valable.

La généralisation d'épreuves de sélection en 4^e année accentuerait encore le caractère « d'année préparatoire » que certains veulent y voir et ne serait que difficilement conciliable avec une politique de la SPV qui vise par ailleurs à la suppression des examens en classe primaire.

Le projet de décret accordant un crédit pour la **reprise de la propriété des Cèdres à Lausanne**.

Il s'agit là de la concrétisation des projets relatifs à la nouvelle formation des maîtres puisque, avec d'autres institutions, ce bâtiment qui abrite actuellement l'Ecole polytechnique fédérale recevrait l'Ecole normale 80 et les formations complémentaires.

La motion Zimmermann concernant la **réforme scolaire**.

Il s'agit de la motion déposée sitôt après que le Grand Conseil eut pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur les expériences, l'état des travaux et les intentions en matière de réforme scolaire. En fait, des éléments positifs essentiels de ces dernières seraient remis en question par l'adoption de cette motion.

Parmi plusieurs autres objets ayant trait de près ou de loin à l'école ou à l'enfant, nous mentionnerons encore :

- la modification de la loi sur l'**aide aux études et à la formation professionnelle**,
- la motion Helfer concernant l'**introduction dans les écoles de cours sur le maintien de la santé** et la prévention de certaines maladies,
- la motion Ogay sur le dépistage des cas de **mauvais traitements d'enfants**.

Ainsi, cette session sera souvent l'occasion de débats sur des sujets qui nous tiennent à cœur. Entretenons-en les Grands conseillers que nous connaissons, suivons aussi attentivement le déroulement des travaux de notre parlement dans la presse quotidienne.

Nicod Paul, secr. gén. SPV

Ecole normale 1980

Nous apprenons que le Conseil d'Etat vient de désigner celui qui aura la lourde mission de diriger la nouvelle Ecole normale, c'est-à-dire à la fois de veiller à ce que les objectifs, esprit et méthodes, des initiateurs et du Grand Conseil se concrétisent, d'autre part d'assurer le fonctionnement administratif harmonieux dans les nouveaux locaux des Cèdres. Grande et belle responsabilité, lourde tâche aussi que s'est vu confier notre collègue **Jean-Claude Badoux**, licencié en sciences pédagogiques. Maître primaire et de classes supérieures avant d'enseigner aux classes de formation pédagogique de Lausanne puis d'en être le doyen, Jean-Claude Badoux fut aussi président de la section SPV, membre du Comité cantonal, rédacteur jusqu'à tout récemment des numéros pédagogiques de l'« Educateur ». Avec nos félicitations, nous lui adressons nos vœux pour que ce nouveau champ d'activité lui apporte toutes les satisfactions qu'il en espère. Nous lui disons aussi notre confiance en l'avenir de l'institution placée en si bonnes mains et notre certitude que des relations toujours plus étroites et fructueuses se poursuivront entre l'Ecole normale et la Société pédagogique vaudoise.

A son prédécesseur, **M. André Guignard**, objet d'une promotion flatteuse à la direction des formations complémentaires, poste nouvellement créé, vont également nos sincères félicitations et tous nos vœux.

Comité cantonal

Communiqué

FRANÇAIS 1^{re} ET 2^e

La section du district de Lausanne de la SPV organise des séances de travail et de réflexion :

- à Pully, le mardi 15 mai 1979, dès 16 h. 30, au collège principal;
- à Lausanne, le mardi 22 mai 1979, dès 16 h. 30, à la Navigation/Ouchy;
- à Renens, le jeudi 7 juin 1979, dès 16 h. 30, au Collège du Léman.

A quelques semaines de la rentrée 1979-1980, venez nombreux faire part de vos observations et de vos désirs.

Le comité SPL.

Adresse du comité: C. Renaud, président, Bellevue 30, 1005 Lausanne, tél. 22 61 67.

Du nouveau dans les travaux manuels

A tous les collègues qui enseignent les travaux manuels, à tous les autres à titre personnel:

Les travaux manuels sur bois sont intéressants, mais relativement difficiles à varier. Après les jeux d'échecs, les étagères à épices et les jardinières à fleurs, il serait intéressant de changer totalement de genre. Et si, en plus, ce genre passionné les élèves, alors ce sera parfait.

Je veux parler d'électronique.

J'ai expérimenté dans ma classe un montage original exécuté avec succès par 7 élèves de 14 et 15 ans.

Il s'agit de construire de A à Z un petit poste de radio portatif qui capte sans antenne ni terre les ondes moyennes et les grandes ondes en bon haut-parleur. Le montage est sans réglage et fonctionne dès la dernière soudure faite.

C'est un travail intéressant. L'élève dessine lui-même son circuit imprimé. Il le perce, monte les pièces, les soude. Il fait ses bobinages. Il dispose le tout dans un boîtier

qu'il fait lui-même. Quand il a terminé, sa satisfaction est grande, car d'une part il a construit un poste de radio, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde et, d'autre part, il est entré dans ce monde mystérieux et combien actuel de l'électronique. Peut-être une future vocation...

A raison de deux heures par semaine, il faut compter de 15 à 20 semaines. Ce montage a été créé par moi-même. J'en peux fournir toutes les pièces nécessaires, plus un plan accompagné de toutes les directives utiles à des novices en la matière.

Au besoin et à ceux qui le désirent, je pourrais donner un petit cours.

Prix pour un poste complet, comprenant toutes les pièces électroniques Fr. 45.—; par 10 pièces Fr. 42.—.

Livraison possible dès maintenant à l'unité. Pour un nombre important, la livraison se ferait pour le début de la nouvelle année scolaire. Modèle à disposition.

H. Pilet, Vaulion.

Musique et handicapés

Stage des 28 et 29 avril

Ce stage se déroulera en deux temps:

A) samedi matin à 10 heures (et non vendredi soir comme annoncé précédemment).

CONFÉRENCE-DÉBAT, largement ouverte à toute personne intéressée sur le thème:

«Musique et thérapie ... thérapie et musique ... musicothérapie:

RÉFLEXIONS ET RÉSONANCES.»

Lieu: Institut Jaques-Dalcroze (salle 1: grande salle au 1^{er} étage), 44, Terrassière, Genève (quartier: haut des Eaux-Vives), tram 12: arrêt Villereuse;

B) un stage essentiellement pratique, accueillant 20 à 25 personnes sur inscription (cf. ci-dessous), dès samedi midi (même lieu) et jusqu'à dimanche après-midi, selon un horaire à définir plus précisément avec le groupe.

Ce stage permettra une sensibilisation aux thèmes suivants:

- musicothérapie réceptive: par l'écoute de musiques choisies, point de départ d'une communication de groupe,
- musicothérapie active: création corporelle, percussion...,
- démarches, applications et indications en musicothérapie,
- différents bilans psychomusicaux,
- le rythme comme moyen d'expression et de communication,
- la détente psychomusicale.

Inscription définitive:

Renvoyez-nous dès que possible le talon ci-dessous en versant la somme de 85 fr. au C.C.P. 12 - 12892 «Groupement genevois CEMEA», à Genève.

Le prix relativement élevé de ce stage s'explique par le fait que, cette année, nous n'avons plus droit à aucune subvention ou garantie de déficit.

Matériel à prendre:

Pantoufles légères, habits permettant le mouvement, instruments de percussion si vous en possédez.

Rendez-vous:

A l'institut Jacques-Dalcroze, samedi 28, à 9 h. 50.

† M^{me} Linette Moustakis

En novembre dernier, notre collègue, M^{me} Linette Moustakis, membre actif de la SPV, nous quittait au terme d'une pénible maladie.

Nous remercions M. Turuvanni, directeur des écoles primaires de Pully et ami de notre collègue, de nous avoir autorisé à publier ci-après, en guise d'hommage, l'éloge funèbre qu'il prononça lors des obsèques.

Qu'on nous permette de dire ici encore toute notre sympathie à la famille de M^{me} Moustakis, en particulier à son mari.

Le comité SPL.

M^{me} Linette Moustakis, après une formation classique et commerciale, a obtenu son brevet d'enseignement primaire en 1958. Elle a enseigné durant quatre ans à Echallens et, dès avril 1962, pendant 16 ans à Pully. Quand elle a choisi cette carrière, elle fallait un grand courage pour entreprendre tardivement une formation d'enseignant. Aujourd'hui, ce cheminement est facilité, il est même institutionnalisé et s'appelle

«cours de formation pour vocation tardive». Pour notre collègue, sa profession était une réelle vocation, vocation qui se manifestait en particulier par la compétence, la lucidité et la solidité dont elle a toujours fait preuve.

Compétence dans l'accomplissement de sa tâche avec une grande conscience professionnelle, dans le respect et l'amour de l'enfant et un souci constant d'amener chaque élève à donner le meilleur de lui-même.

Lucidité dans une société et une école en rapide mutation pour trouver le juste équilibre entre le passé qui ne s'abandonne pas globalement et la nouveauté dans laquelle on ne s'aventure qu'après réflexion.

Solidité qui nous conduit à lui confier des élèves ayant besoin d'une présence sécurisante.

Ce sont ces qualités que nous conserverons de notre collaboratrice et collègue, M^{me} Linette Moustakis. L'hommage que nous souhaitons lui rendre, c'est qu'elle demeure pour nous un exemple, un modèle de compétence, de lucidité et de solidité.

P. Turuvanni.

En cas de difficultés: s'adresser à Arnaud RIOM (022/27 33 35 ou 45 91 03).

AVEPS

Activités d'été

Je m'inscris définitivement au stage des 28 et 29 avril 1979 (GUIRAUD-CALADOU) et verse la somme de 85.— fr. au C.C.P. des CEMEA/Genève.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tél.:

Signature:

Case postale 895, 1211 Genève.

Dates	Cours	Lieu	Organisateur
18-25 avril	Initiation à la boxe	Dorigny	E. Jaccard
2-9-16 mai			
9 mai	Course cant. d'orientation	Vevey	P. Vuille C. Raymond
16 mai	Tournoi de handball	Lausanne	A. Bachmann C. Koschevnikov
mai-nov.	Tournoi de volleyball		F. Mury
mai-juin	Initiation à la planche à voile	Pully	
6 juin	Finale cant. athlétisme	Lausanne	Lausanne sec.
	Finale cant. natation	Montreux	Montreux
? juin	Sortie à vélo	?	J. Frieden
septembre	Tournoi de football	Dorigny	J.-C. Gilliéron
12 septembre	Journée suisse natation et athlétisme	Aarau	
septembre	Tournoi de tennis	Dorigny	G.-A. Carrel
octobre	Initiation au skateboard	Lausanne	à désigner
novembre	Tournoi de basketball	Lausanne	J. Delessert
novembre	Finale de volleyball	Lausanne	C. Koschevnikov

Renseignements et inscriptions:

Michel Bersier, Montolivet 26, 1006 Lausanne, tél. (021) 26 26 02.

Vacances blanches

VAL-D'ISÈRE 79, VAL DÉSSERT

Aurions-nous dû faire de la réclame pour Val-d'Isère, la plus prestigieuse station de ski européenne? Située à 1850 m., ne sait-on pas qu'elle comprend sept domaines skiables, 5 vallées, des pistes innombrables situées entre 1800 et 3800 m. que l'on ne peut parcourir toutes en une semaine! A l'hôtel, la table est si bonne, si riche, le vin excellent et bon marché que, malgré les tickets-repas d'altitude, on y rentre chaque fois, pour dîner, en 4 descentes à choix de quelque 5 km. Le Train Rouge (bus gratuit) vous ramène devant l'hôtel... Ne sait-on pas que la descente de la Grande-Motte vous fait passer de 3800 à 1800 m. sur une centaine de mètres de largeur, que quand 200 skieurs ont fait chacun leur trace dans 30 cm. de poudre au col de Pers, les 200 suivants peuvent encore y dessiner leurs propres arabesques...

Cette année, Val-d'Isère, ce furent 5 jours de ski sauvage, ensoleillés souvent, en poudreuse, même pour les skieurs moyens, 1 jour de brouillard, aucune attente aux 75 moyens de remontée mécanique!

Or donc, les trois animateurs, Luc Diserens, Roland Beauverd et Jean-Pierre Paquier, sont perplexes. 20 inscriptions pour 40 lits réservés et 80 personnes qui n'ont pas trouvé place à Zermatt ou Saint-Moritz et qui n'ont pas su venir à Val-d'Isère... Quel inexplicable mystère! Le cours est revenu à Fr. 430.— tout compris (avec pension complète) et Fr. 475.— pour les non-membres AVEPS.

Les participants eux non plus n'ont pas compris l'abstention de beaucoup. Voici quelques témoignages pour ceux qui pourraient penser que les animateurs sont partisans:

— «Malgré le peu de monde, ou peut-être à cause de cela, nous avons connu une ambiance exceptionnelle. Nous avons profité au maximum des conditions de ski magnifiques de cette station dont la brillante réputation n'est pas surfaite. Alors, collègues évincés de Zermatt ou Saint-Moritz, que n'êtes-vous venus à Val! Nous, nous nous sommes déjà annoncés pour l'an prochain!»

Michèle, Lise, Philippe,
Monique, Sylvette et Claudine.
Carouge, 7 avril 1979.

— «Première participation, entière satisfaction. Même s'il fallait dormir par terre, Je retournerais à Val d'Isère. Pour celui qui aime la neige légère, un [confort relatif reste secondaire.]»
P. N., Aigle

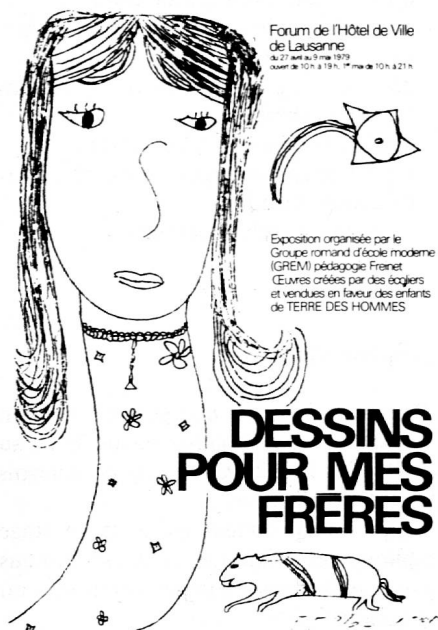
— «C'est la 2^e fois que je participe et je suis encore plus convaincue que la première. Comme le dit Marielle Goitschel: Celui qui est venu à Val d'Isère ne peut qu'y revenir encore.»

L. A., Ollon.

— «Partiellement immobilisée à la station par la maladie, j'ai trouvé mon plaisir à l'hôtel...»

M.N., Nyon

J. P. Paquier.



Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

UNE NOUVELLE RUBRIQUE PÉRIODIQUE:

A propos du Cartel

(Cartel intersyndical du personnel de l'Etat)

Permettez-moi en tant que délégué SPG (avec Paul Dunner et Liliane Urben) au comité du CARTEL de vous apporter périodiquement quelques informations sur ses activités susceptibles de vous intéresser.

Tout d'abord, un rappel nécessaire: le CARTEL est la réunion de toutes les associations de fonctionnaires et, à ce titre, est l'interlocuteur privilégié du Conseil d'Etat, notre patron à tous. Son fonctionnement, étant donné le grand nombre d'associations très différentes (parfois divergentes), est assez lourd, mais lui permet tout de même de prendre position sur des points qui intéressent tous les fonctionnaires; il arrive que les représentants de l'administration demandent un soutien aux enseignants (actuellement, demande d'un allongement des vacances en fonction de l'âge et du

nombre d'années de service) et que les enseignants sollicitent l'appui des fonctionnaires (aujourd'hui, plus que jamais, sur la question de la traduction des 42 heures).

Le Cartel fonctionne avec:

- un bureau (5 membres dont, du côté enseignants, 2 membres de l'AGEET, écoles techniques, et de la FAMCO, cycle d'orientation) qui règle les affaires courantes et prépare les réunions;
- un comité (dont les membres prennent des décisions au nom de leurs associations respectives), et enfin
- une assemblée des délégués (pour le SPG: 6 délégués, en rapport avec le nombre effectif des membres de l'association) qui agit un peu comme notre

AAA, comme organe suprême (d'élection et de vérification du travail du Cartel).

Tous les sujets sont abordés et discutés; certains problèmes soulevés actuellement (liberté syndicale, vacances, retraite, etc.) nous intéressent moins directement; néanmoins le contact, le «frottement» même avec d'autres catégories de travailleurs est toujours bénéfique. La solidarité est de mise et je crois avoir compris que les enseignants, au Cartel, appliquent au mieux la devise «un pour tous, tous pour un». C'est dans cet esprit aussi que j'essaie d'œuvrer au Cartel, en tentant d'y faire entendre la voix de la SPG.

QUI VEUT ÊTRE DÉLÉGUÉ?

Pour 3-4 réunions par année, on cherche de toute urgence 6 membres SPG qui accepteraient d'être délégués au Cartel (avertir rapidement Liliane Urben, merci d'avance).
Yves Delieutraz

1^{er} Festival international de théâtre pour enfants

DU 21 AU 31 MAI À GENÈVE

Ce premier Festival international de théâtre pour enfants n'est ni un concours, ni un séminaire ambitieux, ni une manifestation de pur prestige. Nous l'avons voulu ouvert et chaleureux. Nous l'avons préparé en concertation avec des parents et des enseignants. Du 21 au 31 mai 1979, huit troupes, en provenance de cinq pays, vont jouer leurs spectacles sur notre propre circuit. Ces troupes, nous les avons retenues parce que leur travail offre un panorama représentatif de certaines tendances importantes du théâtre contemporain. Nous avons jugé nécessaire de décentraliser ces manifestations, de façon que les élèves des écoles périphériques puissent aussi en bénéficier. Nous avons tenu également à décloisonner le jeune public et le public d'adultes. C'est pourquoi, en plus des vingt-quatre représentations qui seront données le jour pour les écoliers de la région genevoise, nous avons prévu huit soirées qui permettront à tous — enfants, parents, enseignants, journalistes et gens de théâtre — d'assister ensemble à chacun des spectacles invités. N'est-ce pas une manière de renouer avec un théâtre populaire? Ce qui est bon pour les enfants l'est aussi pour les adultes: l'important, nous le savons, réside dans la qualité artistique.

Seul ce critère de qualité a inspiré nos recherches et dicté nos choix. Mais, au bout du compte, il n'est pas étonnant que des troupes qui ont à cœur d'offrir aux enfants le théâtre le plus beau et le plus soigné possible se rejoignent sur d'autres points. En assistant aux divers spectacles, vous constaterez, bien sûr, la parenté thématique des spectacles, lesquels sont presque tous conçus comme une initiation à l'usage du monde et du langage théâtral. Mais aussi une parenté d'ordre éthique: au-delà de la pure consommation théâtrale, chaque troupe revendique la nécessité d'exhorter l'enfant à sa propre créativité et à sa réflexion, comme l'affirme l'un de nos invités. Voilà une convergence d'idées qui, malgré notre refus de tout dogmatisme et de tout préjugé, assure une cohérence concrète au débat d'idées que nous tenions aussi à engager, au cours de ce festival.

Le débat, nous voulions d'abord le susciter sous forme de colloques et de séminaires. Ce genre de cénacle nous a finalement paru trop guindé, trop enclin à intimider et à décourager les participants de cette première expérience. Aussi avons-nous prévu que, tous les soirs, à 21 h. 30, au bistrot «La Sourdine» (2^e étage de la Maison des jeunes de Saint-Gervais), chacune des troupes vous accueillera après sa représentation.

L'esprit de fête, qui est inhérent à une telle rencontre, aura libre cours le jeudi 24 mai, à l'occasion d'une kermesse en plein air. Plusieurs groupes genevois, réguliers ou épisodiques, composés d'enfants et d'adultes, vous montreront, en pleine liesse, d'autres voies d'expression et d'intervention.

Enfin, une invitation à notre bal du 26 mai: nous attendons que tous nos amis y accourent, pour nous témoigner leur sympathie. Qu'ils soient déjà assurés de la nôtre!

Théâtre Am-Stram-Gram.

Programme

Lundi 21 mai, 20 h.: «GULLIVER» d'après J. Swift (dès 6 ans) par le Théâtre des «Pissenlits» (Montréal-CANADA). Salle des fêtes de Thônex, 18, chemin du Tronchet (Moillesulaz).

Mardi 22 mai, 20 h.: «AMANDINE» d'après Michel Tournier (7 ans) par le Théâtre «Unité Enfance» Seine-St-Denis (France). Théâtre de la Maison des Jeunes et de la Culture, 5, rue du Temple (GE).

Mercredi 23 mai, 20 h.: «ROBINSON BALLYWATER and the desert Island Discshow» (dès 6 ans) par le Théâtre «Unicorn» (Londres/GB). Spectacle musical compréhensible par tous. Théâtre Antique Ecole Internationale, 62, route de Chêne (GE). En cas de pluie, le spectacle aura lieu dans le Théâtre de l'Ecole Internationale.

Jeudi 24 mai, dès 13 h.: «GRANDE FÊTE» pour les petits et les grands. Maquillage, musique, goûter. Animation théâtrale, avec la participation des moniteurs d'images. Parc de la Mairie du Grand-Saconnex, 18, route de Colovrex. En cas de pluie, salle communale.

Vendredi 25 mai, 20 h.: «DÉCOUVERTE» création collective par le Théâtre Populaire Romand (Suisse) (dès 4 ans). Ancienne salle communale de Meyrin, au village.

Samedi 26 mai, 20 h.: «LA TEMPÊTE» d'après W. Shakespeare (dès 8 ans) par le Théâtre «Les Tréteaux de l'Enfance» (Liège-Belgique). Théâtre de la Maison des Jeunes et de la Culture, 5, rue du Temple.

Samedi 26 mai, dès 21 h. 15: «BAL DU FESTIVAL» avec le show de la Zone à Vegas, d'Aloïs Bricelet et le Plainpalais Jet's Rock. Salle du Faubourg.

Lundi 28 mai, 20 h.: «LA BELLE ET LA BÊTE» d'après le conte populaire (dès 7 ans) par le Théâtre Am-Stram-Gram. Théâtre Pitoëff, 52, rue de Carouge.

Mercredi 30 mai, 20 h.: «LE VOYAGE DU TRAIN» de Claudine Dailly (dès 6 ans) par le Théâtre de la Vie (Bruxelles-Belgique). Salle communale du Grand-Saconnex, 18, route de Colovrex.

Jeudi 31 mai, 20 h.: «KIKERIKISTE» de Paul Maar (dès 8 ans) par le Théâtre du «Gros Caillou» (Caen-France). Salle communale d'Onex, route de Chancy 131.

Durée moyenne des spectacles: 1 heure.

- Tous les soirs dès 21 h. 30, chacune des troupes du festival vous accueillera après sa représentation, afin de parler avec vous de son spectacle, du Théâtre pour enfants à «La Sourdine», 2^e étage, bistrot de la M.J.C., 5, rue du Temple. Possibilité de restauration et de consommations.
- Pendant la durée du festival, un service de renseignements et de documentation sera à votre disposition à la M.J.C., 5, rue du Temple, de 9 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h.
- Location: Service culturel Migros, 7, rue du Prince, ouvert sans interruption de 10 h. à 18 h. 30 du lundi au vendredi. Tél. (022) 28 33 80.
- Prix des places: 4 fr. (enfant), 8 fr. (adulte).

Théâtre Am-Stram-Gram, Nathalie Nath, Dominique Catton, 1266 Duillier (Suisse), tél. (022) 61 36 50.

L'intégration: tarte à la crème ou progrès social?

S'il ne s'agissait d'un problème grave aux multiples implications pédagogiques, sociales, culturelles, et parce qu'il a déjà fait couler tellement d'encre, suscité tant de passion, on serait tenté de poser la question de façon aussi désinvolte!

Il y a quelque 15-20 ans on a découvert l'appât médico-pédagogique. Les circonstances aidant — en particulier les effectifs de classes chargés — on a recouru presque sans mesure à ces services comme s'ils possédaient les recettes miracles. Création attendue de classes d'adaptation, classes spéciales, filières dont on ne sort que rarement, certains disent «ghetto», débouchés professionnels limités, etc.

Effet de pendule: s'est alors fait jour le courant intégrationniste. Pas de mise à part hâtive, il faut maintenir ensemble le plus longtemps possible tous les enfants, apprendre aux uns à accueillir leurs contemporains plus ou moins atteints d'un handicap mental ou physique (le droit à la différence), donner aux autres des modèles ordinaires, en somme apprendre à vivre ensemble.

Suffit-il d'intégrer pour supprimer un handicap, récupérer une situation? Intégrer jusqu'où et dans quelles conditions?

Des questions que vous vous êtes certainement posées:

Le symposium organisé par la FAPSE le vendredi 18 et samedi 19 mai prochains vous apportera peut-être des esquisses de réponses. Il s'adresse à tous ceux qui sont préoccupés par la place de l'enfant plus ou moins inadapté dans la société, par son avenir d'adulte.

Symposium 1979

VENDREDI 18 MAI, AULA, UNI I

14 h. Ouverture du symposium par M. J. Thorens, recteur de l'Université.

14 h. 30 Aspects socio-politiques des problèmes d'intégration, par M^{me} T. Serra Rome, suivi d'un débat.

16 h. 30 Education normale et/ou éducation spéciale, par M. A. Labrogère. Ministère de l'Education, Paris; débat.

20 h. 30 **Auditoire Rouiller**, «La Raison du plus fou», première partie du film de Karlin et Lainé.

SAMEDI 19 MAI, AUDITOIRE ROUILLER, UNI II

9 h. Insertion des adolescents handicapés au monde du travail, par le Dr V. Bagnasco, Parme; débat.

11 h. Le rôle du spécialiste dans l'insertion de la personne handicapée, par le professeur G. A. Roda, Milan; débat.

14 h. Droit à la différence, devoir de tolérance, par le Dr T. Lainé, Paris; débat.

16 h. **Table ronde:** conditions nécessaires pour favoriser une politique d'intégration. Prés.: M^{me} Kelley, OCDE (CERI), Paris.

SYMPOSIUM PUBLIC ENTRÉE LIBRE

Informations du GGEM

(Groupe genevois d'école moderne)

1. Le premier numéro de la revue des équipes pédagogiques est sorti de presse (soutenu par: SPG, FAMCO, GGEM).

Il contient dans ses 48 pages des articles écrits et abondamment illustrés par les enseignants, les enfants et les parents. Il informe sur la vie des équipes, sur leur manière de travailler, sur leurs objectifs et leurs réalisations.

Vous y trouverez ce qui se fait en enfance et en primaire. Vous y lirez ce qui se fera, après, dans les équipes du cycle d'orientation.

Son prix: Fr. 5.—

Commandes à adresser à:

Editions des Equipes pédagogiques
Ecole de Meyrin-Village
6-8, avenue de Vaudagne
1217 Meyrin.

2. Une initiative intéressante à soutenir le bus de la solidarité (organisé par le mouvement ATD Quart-Monde, 1711 Treyvaux Fribourg) qui sera à Genève les 27 et 28 avril.

Dans le bus, il y aura un grand livre écrit et complété au fur et à mesure par les enfants, une bibliothèque et du matériel nécessaire pour s'exprimer: de la peinture, des instruments de musique, des marionnettes... Cette action se base sur trois grands axes: partage du savoir, volonté d'apprendre et solidarité.

L'équipe responsable a édité un petit livre: «L'Histoire du Bus» (commandes Fr. 2.— l'exemplaire et renseignements supplémentaires à l'adresse ci-dessus).

3. En septembre 1979 démarrera UES: (Unités d'enseignement secondaire; durée

de trois ans correspondant à la scolarité du cycle d'orientation de l'enseignement genevois), rattachée à la Fédération d'écoles autogérées. L'originalité de l'UES réside essentiellement dans le principe de l'auto-gestion. Voici quelques-uns des objectifs poursuivis :

- donner des dimensions humaines à l'enseignement;
- développer la solidarité (pas de notes ni de compétition), le partage;
- donner à chacun la possibilité effective d'user de ses droits (partage communautaire du pouvoir) et d'assumer ses devoirs;

- permettre à chacun de travailler comme il le souhaite, suivant ses aptitudes et ses besoins;
- admettre pour tous le droit à la différence;
- susciter l'intérêt.

Pour le financement, les frais de fonctionnement sont assurés par les écolages qui correspondent en principe à 10% du revenu.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Jacques Dudoignon
10, route de Jussy
1226 Thônex.

Le comité

cation, 24, rue du Général-Dufour, 1211 Genève 4. Précisez si vous prenez le repas.

Pour le Centre de philosophie :
*C. Pantillon, U. Brugger
et A. Masiala Ma Solo.*

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre des rencontres 1978-1979 consacrées aux «DIMENSIONS CAPITALES DE LA VIE, NÉGLIGÉES PAR L'ÉDUCATION». Elles font suite aux journées sur «La naissance, l'éducation et nous» et «Les relations familiales, l'éducation et nous».

Le monde au creux de la vague ? L'éducation et nous

4, 5 et 10 mai

BUT DES RENCONTRES

Le monde au creux de la vague lance un défi à l'éducation, à chacun de ses acteurs. Quel défi? Que répondre? Que faire!

DÉROULEMENT DES RENCONTRES

(On peut participer à l'une ou à l'autre des parties.)

1^{re} partie :

Vendredi 4 mai, à 20 h. 15, salle Piager, UNI II.

LE MONDE AU CREUX DE LA VAGUE

Diaporama de V. et M. Mermod. Discussion avec les acteurs.

2^e partie :

Lundi 7 mai, à 20 h., salle Rouiller, UNI II.

AU CREUX DE LA VAGUE, LE MONDE INTERPELLE L'ÉDUCATION ET SES ACTEURS

En dialogue avec :

- M^{me} M. Bauer-Lagier, conseillère nationale et vice-présidente de l'Institut de la Vie;
- M^{me} Franz Weber, journaliste;
- M. Henri Besson, physicien au Technicum de Genève;
- M. Jacques Dudoignon, enseignant et membre du Comité d'Amnesty de Genève.

3^e partie :

Jeudi 10 mai, de 9 h. à 17 h. : Cycle d'orientation des Coudriers, 15 A, avenue Jolimont (face Balaxert) bus 33 et le X. 9 h. : aula, après : salles de conférences, rez-de-chaussée et 4^e étage.

QUE RÉPONDONS-NOUS, LES ÉDUCATEURS A L'APPEL DU MONDE AU CREUX DE LA VAGUE!

Journée de réflexion et d'approfondissement avec :

- M^{me} M. Bauer-Lagier, M. Henri Besson;
- M. Danilo Dolci, pédagogue et écrivain;
- M. Jacques Dudoignon;
- M. et M^{me} Michel Mermod (sous réserve);
- M. van der Weid, spécialiste du tiers monde.

1. Comment vivons-nous et réagissons-nous par rapport à ce monde au creux de la vague?
2. Interrogation et approfondissement à partir des questions et défis soulevés lors des deux soirées (4 et 7 mai).
3. «Et nous»! Qu'allons-nous faire? Quels comportements?
4. Apport du Centre de philosophie de l'éducation à cette problématique.

4^e partie :

Jeudi 10 mai, à 20 h., aula d'UNI I.

En dialogue avec : M. Danilo Dolci (le gandhi de la Sicile) sur la problématique du monde au creux de la vague, l'éducation et nous.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Bénévole, mais vivement souhaitée (à la charge des participants : le repas du jeudi 10 mai, 12 h. 30 à 14 h.).

INSCRIPTION POUR LA JOURNÉE DU 10 MAI

Jusqu'au 5 mai soit par téléphone à Marie-Alice Conte, 20 93 33, int. 2671, soit par écrit au Centre de philosophie de l'édu-

La maîtresse en ballade...

Ici, en Inde, la pauvreté parcourt les rues. Elle voyage avec ce mendiant aux membres déformés, s'installe sous le porche de cette maison délabrée où vieux paquets de linge et loques humaines forment des tas inertes et semblables. Et, parfois, elle apparaît soudainement avec son implacable cruauté.

A un enfant auquel un traitement est prescrit pour des vers, il est demandé de prendre une pastille après le déjeuner. «Je n'ai pas de déjeuner» répondit l'enfant. Alors après le dîner. «Je n'ai pas de dîner» ajouta-t-il encore. Pour cet enfant, un seul repas par jour et quel repas, quelques lentilles écrasées et un peu de riz!

Pourtant, parfois dans ce climat de pauvreté même, la misère est tenue en échec et des fleurs de bonté s'épanouissent. Telle est l'œuvre de David Horsburgh appelé «Apa» et de sa femme appelée «Amma». Apa est un alerte septuagénaire qui, il y a cinq ans, au moment de prendre sa retraite, a ouvert une école dans le sud de l'Inde. Avec la pension versée, il eut pu vivre d'une façon moyennement aisée en Angleterre, mais il a choisi avec ce même montant de vivre en Inde, de nourrir une quinzaine de personnes qui travaillent avec lui et d'éduquer 25 enfants.

Selon Apa, sa pension semble couvrir les frais. Il est vrai qu'il y ajoute beaucoup d'imagination. Pour arrondir les fins de mois, il écrit des livres et il a bâti l'école non point tout seul, mais avec les enfants. Pour Apa, il ne s'agit pourtant pas d'occuper son temps, ni de dépenser son argent, mais de l'expression, de la matérialisation de son sens de beauté. En effet, ses 25 élèves chantent. Ils chantent chaque matin en anglais, hindi, cannada, telegou, français, italien, espagnol et allemand. Ils peignent également ou racontent en forme poétique leur relation avec un coucher de soleil, la lumière ou les esprits. Ils apprennent à broder, coudre, font de la poterie, de la menui-

serie, mais aussi des mathématiques, de l'histoire, de l'anglais, des sciences. Tout cela est mené rondement avec une ouverture, un intérêt, un amour du beau qui jallissent des yeux bleus un peu délavés de Apa et de son visage auréolé de cheveux blancs.

Chaque enfant est issu d'une famille si démunie, qu'il est le premier de sa génération à recevoir une instruction. Pourtant, il ne s'agit pas ici d'une école pour pauvres qui permettrait aux enfants de devenir artisans ou ouvriers, mais bien d'une éducation qui donne le goût d'apprendre par soi-même et du «comment apprendre», d'une

éducation qui développe aussi bien le potentiel intellectuel que manuel ou artistique. Selon Apa, la variété des âges allant de 4 à 16 ans constitue un échange stimulant. Une éducation semblable est donnée aux garçons et aux filles. Tous font de la couture, de la menuiserie et sont éduqués ensemble, à égalité, ce qui constitue pour l'Inde un bouleversement des traditions. Le bouleversement atteint les familles et villages environnants. Au départ, les parents demandèrent à Apa de battre les enfants, car c'est souvent la coutume ici, Apa opposa un refus et expliqua sa façon de voir. Les parents constatant que les enfants

travaillent, participent et apprennent sans châtement corporel, ont fréquemment abandonné cette pratique.

La graine de joie ainsi semée dans les enfants va se disperser dans tous les villages. Mais Apa va plus loin. Il forme des maîtres. Deux nouvelles écoles ont été ouvertes, fruit de son enthousiasme.

Apa envisage aussi que des parents aisés, au lieu de payer une pension élevée dans un internat chic, ouvrent avec cette somme leur propre école et accueillent les enfants des villages environnants.

Apa et Amma sont à l'œuvre, mais pourquoi pas de nombreux Apa et Amma?

L'école des autres

Doris Tapiaz Vasquez est une enseignante primaire péruvienne, qui a bien voulu rédiger ce premier article pour vous, lecteurs de l'«Educatteur». Nous y faisons un peu connaissance avec les réalités de l'éducation d'un pays en pleine évolution, réalités vues par l'intérieur, dans la pratique quotidienne d'une classe de 50 enfants.

A. Vieké.

La réalité d'un centre éducatif péruvien

Venue du Pérou depuis peu de temps pour me perfectionner dans ma profession d'institutrice primaire, je travaillais dans le département d'Arequipa, district Melgar. Dans ce centre, j'ai commencé ma carrière enseignante, puis y ai travaillé 6 ans consécutifs depuis 1972 jusqu'à la fin de l'année scolaire 1978.

Dans ce laps de temps de labeur éducatif, j'ai pu observer la transformation des enfants année après année, par rapport à l'aspect psychologique avant tout: l'enfant devient plus sûr, plus conscient, plus indépendant et mieux préparé pour être confronté à la réalité sociale et nationale, qui est aujourd'hui très dure.

Le centre éducatif est situé dans des barriadas (bidonvilles), construits par l'afflux massif de la population indigène immigrée des hauts plateaux andins, et cela depuis 15 à 20 ans.

Les enfants des bidonvilles se fatiguent rapidement et il est difficile de capter leur attention. Cela provient notamment de la malnutrition et des conditions infra-humaines qu'ils vivent. Quelques-uns de ces enfants travaillent pour vivre en réalisant diverses activités: nettoyage d'automobiles, de chaussures, ventes de billets de loterie, ainsi que d'autres articles d'usage courant, si bien que le temps qu'ils auraient consacré au jeu, ils l'utilisent dans des activités non appropriées à leur âge. Les pères de ces enfants sont maçons, ouvriers, agriculteurs et les mères ne travaillent pas ou vendent des fleurs, légumes, fruits, dans les

marchés, gagnent un salaire dérisoire, leur permettant de manger au jour le jour et d'acheter l'une ou l'autre chose indispensable pour la maison. La plupart de ces foyers manquent des commodités de base; il en est ainsi pour les familles nombreuses de 5 à 8 enfants, dormant dans la même pièce. Pratiquement toute leur vie d'enfant, ils la passent dans des conditions déplorables de commodité et propreté. Mais il y a aussi des familles qui ont certaines commodités indispensables et qui font de leurs habitations des lieux habitables et agréables. Malgré les conditions économiques extrêmement difficiles de nombreuses familles, c'est la préoccupation constante des parents d'économiser plus qu'avant, veiller à l'éducation de leurs enfants afin qu'ils ne soient pas analphabètes comme beaucoup d'entre eux. Ainsi, actuellement, l'éducation a une grande importance, permettant aux enfants de 6 ans d'être immatriculés dans le centre éducatif le plus proche. On assiste, avec l'ouverture de nombreux centres éducatifs et la collaboration des enseignants du préscolaire, à l'exigence d'un certificat d'étude qui atteste la fréquentation et l'enseignement d'un tel centre. L'immatriculation des jeunes enfants est obligatoire à partir de 5 ans. De cette manière, ils arrivent au premier degré de l'enseignement suffisamment bien préparés pour obtenir un apprentissage de lecture-écriture plus rapide, dû à une adaptation à un nouveau cadre de vie et à la maturité obtenue dans la manipulation, l'observation d'objets sous l'aspect de leur taille, couleur, teneur, etc. Cela se passe sur une période qui dure 9 mois, d'avril à décembre, avec une pause de 15 jours à fin juillet.

La réforme éducative péruvienne

La réforme éducative au Pérou fut progressivement introduite depuis 1972 et devait intégrer tous les centres éducatifs jusqu'en 1978. Ainsi fut fait: dès les premières mesures on a pu noter une profonde transformation sur le terrain pédagogique, nécessitant passablement d'efforts de tout le personnel enseignant, avant tout ceux des centres qui ont commencé en 1972 en tant que centres pilotes et auxquels se sont joints d'autres centres à travers tout le Pérou. Ainsi, en 1978, tous les centres éducatifs du pays devaient avoir au moins commencé la première étape de la réforme. De cette manière, les centres qui de 1973 à 1978 ne s'étaient pas encore joints à la réforme éducative ont dû prendre comme guide méthodologique un programme dit «adapté», dont les contenus varient légèrement en quantité et qualité de connaissance, tenant aussi beaucoup des programmes traditionnels. En 1979, tous les centres éducatifs doivent faire partie intégrante de la réforme.

Actuellement, le niveau de l'éducation de base régulière est structurée hiérarchiquement en neuf degrés, continuant ensuite par les études à l'ESEP (école supérieure) pendant 3 ans, permettant d'acquérir des connaissances spécifiques jusqu'à l'obtention d'un travail adéquat au développement du pays. En regard des capacités et des possibilités, le jeune adolescent s'engagera peut-être à suivre des études universitaires. Ce nouveau système éducatif ne fut pas très bien reçu au début, comme cela arrive à tout ce qui est nouveau; aujourd'hui il reçoit un meilleur accueil et il est accepté par la plupart des parents. L'enseignant, lui, est engagé profondément à travers des capacités destinées à réveiller de nouvelles attitudes chez les futurs citoyens, afin que des derniers puissent être des protagonistes à part entière dans le changement socio-économique que vit le pays.

Au Pérou, la réforme éducative s'est

faite parallèlement à des réformes engagées dans différents secteurs économiques tels que l'industrie, l'agriculture, les banques, les mines, la pêche. Elle fut d'une impérieuse nécessité, donnant une impulsion à un profond changement social. Quant aux différentes réformes économiques structurées, elles favorisèrent son expansion.

La réalité du processus de changement que la nation vit actuellement semble résoudre certains corollaires de l'éducation traditionnelle tels que :

1. L'analphabétisme.
2. Le désintérêt des enfants de groupes sociaux marginaux pour la vie du pays.

3. Le caractère sélectif et discriminatoire des promotions sociales aux mains d'une minorité, accompagné d'un appareil bureaucratique très lourd.
4. Le verbalisme, la mémorisation et une tendance académique de l'école.
5. La formation inadéquate et sélection du magistère.

Je vous parlerai prochainement des effets des diverses réformes implantées dans le pays, et avant tout de la réforme éducative qui occupe une large place. En tout cas, malgré des difficultés initiales, le changement s'est réalisé et l'on peut noter le caractère nettement positif de ce dernier.

Trad. française A. Vieké.

Doris Tapia Vasquez.

Rédactrice de la rubrique genevoise :

M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

1979 - ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT LES DROITS DE L'ENFANT - Editions DUPUIS - 10 titres à Fr. 10.— chacun :



- Les enfants qui avaient perdu leurs héros
- Les enfants qui n'étaient pas des enfants
- La petite fille sans nom
- L'enfant pleurnichard
- L'enfant qui avait deux yeux
- L'enfant et le robot
- Les enfants qui n'avaient pas d'école
- Le village qui se trouva sans enfants
- L'enfant géant
- La petite fille invisible

LES CHEMINS DE L'AMITIÉ - Editions RAGEOT - 26 titres à Fr. 11.80 chacun :

LES CHEMINS DE L'AMITIÉ

**ET SI ELLE
SE TROMPAIT...**

HONOR ARUNDEL



- Derniers titres parus :
- L'été ne finira jamais
 - Un orage dans la tête
 - Pierre est vivant
 - Au service de la guerre
 - Déchirer le silence
 - Un soleil glacé

Diffusion J. MUHLETHALER - GENÈVE

Salle d'exposition: 12, rue du Lac.
Tél. (022) 36 41 72

RAPPEL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE VOTRE SYNDICAT ET ASSOCIATION PROFESSIONNELLE AURA LIEU LE MERCREDI 9 MAI, À DOMBRESSON, À 8 h. 30. ATTENTION AU CHANGEMENT DE DATE.

RAPPEL

L'article 12 du règlement de l'assemblée générale dit :

« Tout membre du SAE-SPN peut proposer une résolution. La résolution est une décision sans effet obligatoire. Elle peut consister en un vœu, une protestation ou un message. Le projet de résolution doit être déposé par écrit auprès du président du Comité central ou de l'assemblée générale. Il est développé par le signataire et discuté immédiatement. »

(Il est trop tard pour déposer une motion (article 13). Le délai de trente jours est dépassé.)

(Toute proposition d'amendement doit être remise par écrit au président avant d'être mise en discussion.)

Rapport de gestion du Comité central du SAE-SPN pour 1978-1979

I. Introduction

Les problèmes que nous devons résoudre et les événements qu'il faut affronter nous obligent souvent à faire l'économie des discours et des considérations pour réserver nos forces et notre temps à l'action. Dans ces conditions, notre rapport ne revêtira peut-être pas suffisamment le caractère laconique dont ses lecteurs ne manqueraient pas de nous savoir gré.

II. Les intentions du SAE-SPN

Nous nous référons d'abord aux divers points de notre déclaration d'intention pour examiner dans quelle mesure nous sommes parvenus à leur donner suite.

II. 1. Liberté de domicile des enseignants

Le Grand Conseil neuchâtelois a adopté, à une infime majorité, la motion du député J.-P. Boillod, qui demandait l'élaboration d'une loi garantissant la liberté de domicile pour tous les enseignants. Cette loi était votée, peu de temps après, sans opposition dangereuse.

Ce nous est l'occasion de rappeler l'attitude ferme et dénuée d'ambiguïté de notre syndicat face à cette question et les démarches que nous avons entreprises auprès des partis politiques pour leur faire connaître notre position à ce sujet avant le vote de notre Parlement.

On peut donc proclamer que la liberté de domicile accordée à tous les enseignants

marque un progrès social important et signifie une victoire à laquelle le SAE-SPN a contribué.

II. 2. Officialisation des jardins d'enfants

Le 16 juin 1978, il était convenu entre le chef du DIP et notre Comité central que la procédure d'officialisation des jardins d'enfants pouvait être engagée par des négociations au niveau du Service de l'enseignement primaire. Nous nous sommes préparés à ces dernières par la mise au point d'un précieux document élaboré par un groupe de jardinières d'enfants : Dossier jardins d'enfants. Ce projet d'organisation de l'enseignement préscolaire soumis à la consultation de nos sections, est actuellement étudié par nos interlocuteurs.

II. 3. Etude des problèmes fiscaux

Les problèmes fiscaux, qui se posent aux enseignants, comportent un aspect technique qui pourra, nous l'espérons, être maîtrisé par notre Commission financière dès que celle-ci aura les loisirs d'aborder ces problèmes.

II. 4. Revalorisation des traitements

Les fonctionnaires neuchâtelois ont bénéficié d'une revalorisation de 5% sur leur traitement de base, correspondant au 3,4% du salaire versé. Le Comité central, intervenant auprès du département des Finances, lui a signalé la modestie d'une revalorisation qui n'est pas assimilable à la

compensation au renchérissement du coût de la vie. Il a demandé, d'autre part, que cette mesure de revalorisation des traitements ne bloque pas, ainsi que la décision en a été prise, la procédure normale de compensation au renchérissement.

Il est remarquable qu'une augmentation des salaires des fonctionnaires aussi faible n'ait suscité que des réactions résignées de la part des associations professionnelles. On ne saurait mieux souligner les difficultés que l'on rencontre chez nous dans le domaine des revendications salariales.

Néanmoins, il nous a paru opportun de plaider pour une politique salariale plus largement favorable aux fonctionnaires.

II. 5. Contacts avec les partis politiques, les syndicats et le public

Désireux d'entretenir des relations avec tous les partis politiques, notre comité a participé à une entrevue, envisagée depuis longtemps, avec les représentants les plus qualifiés du Parti ouvrier et populaire neuchâtelois. Cette rencontre nous laisse l'impression d'avoir ouvert l'esprit de nos interlocuteurs à une compréhension toute neuve de notre syndicat.

Nous poursuivons nos démarches en vue d'établir des contacts de ce genre avec les personnalités du monde politique cantonal que nous n'avons pas encore pu atteindre.

De telles rencontres, dont l'utilité n'est pas exactement mesurable, nous permettent en tout cas de rappeler aux partis politiques la position du SAE-SPN en des occasions aussi importantes que les débats sur la liberté de domicile des enseignants, sur leurs vacances ou leurs statuts.

L'établissement de relations avec le public exige la mise en œuvre de tous les moyens inhérents à son information. Ceux que nous avons utilisés, communiqués de presse, chroniques occasionnelles, articles de l'« Educateur », pourraient être développés. Ils se révèlent pourtant insuffisants. Aussi envisageons-nous de recourir à un organisme chargé spécialement de l'information, qui mènerait ce travail de manière systématique.

II. 6. Relations avec les autres syndicats

Les relations évoquées ici sont celles qui préoccupent nos collègues désireux de les voir empreintes de plus de sérénité avec le SNEPP/VPOD en particulier. Nous n'avons pas manqué de tenter d'engager le dialogue avec ce dernier syndicat au sujet, selon son souhait, de questions précises, telles que le problème de l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices et le projet de statuts des fonctionnaires.

Aucune convergence de vues n'a malheureusement pu se dégager de l'examen de l'une et de l'autre de ces questions, pour des raisons relatives au fond de la première et aux modalités d'étude de la seconde. De plus, en face de prises de position publiquement exprimées par le syndicat VPOD et de certaine pétition émanant de ce dernier, qui pouvaient indirectement jeter quelque discrédit sur notre propre activité, nous avons dû informer nos collègues et le public sur la réalité de notre travail et de nos décisions.

Les difficultés rencontrées dans ce domaine ne nous empêchent pourtant pas de rechercher les occasions où les syndicats d'enseignants seraient susceptibles de manifester leur unité. Les démarches que nous sommes appelés à entreprendre dans cette intention ne doivent pas nous dispenser de **sauvegarder notre originalité et de défendre en tout temps nos positions ou nos prérogatives. Le SAE-SPN a le souci de maintenir son existence propre, d'affirmer sa personnalité. Cette préoccupation, qui nous a conduits à consacrer toutes nos forces et tout notre temps, à l'examen de nos problèmes et à l'élaboration de leurs solutions, demeurera toujours primordiale pour nous.**

II. 7. Création d'un syndicat unique

Le SAE-SPN, qui rassemble tous les enseignants du jardin d'enfants à l'Université, a déjà institué un syndicat unique d'enseignants. Il est regrettable que ces derniers éprouvent souvent tant de peine à s'en rendre compte.

Notre comité a tenté de manifester l'existence de ce syndicat en se faisant représenter à des séances de certains groupements professionnels, comme la société des maî-

tresses de couture, la société des maîtres de gymnastique et la société des maîtres de dessin dont une partie des membres forme d'ailleurs une section de notre syndicat. Nous pouvons ainsi constater que **les enseignants neuchâtelois, s'ils ne sont pas partagés entre les associations professionnelles du canton, sont enclins à demeurer confinés dans des groupements nettement corporatifs** qui ont de plus en plus la prétention de s'ériger en interlocuteurs des pouvoirs publics. Cette mentalité, si étrange dans ce pays à vocation syndicale, explique pour une part nos difficultés à réaliser un syndicat unique d'enseignants.

II. 8 Syndicalisation de la SPR

Donnant suite à notre proposition, la SPR a inscrit à l'ordre du jour de son assemblée de délégués un nouvel examen du rapport « Orientation nouvelle de la SPR » ou de la question syndicale.

Nos sections et tous nos membres ont été largement informés des raisons qui nous ont incités à renoncer, dans les circonstances actuelles, à demander que l'assemblée des délégués de la SPR se prononce par un vote à ce sujet. **Nous n'avons pas voulu compromettre la cause que nous défendons en Romandie par un mouvement d'impaticence.** Par contre, nous avons pris acte avec une très grande satisfaction de **l'institutionnalisation d'une réelle politique syndicale de la SPR** et d'une incontestable évolution des esprits dans le sens que nous souhaitons.

II. 9. Conditions de vie de la section pré-professionnelle

Nous avons désigné **une commission chargée d'étudier les conditions qui permettront à la section préprofessionnelle de retrouver le sens de sa mission et de la remplir.** Ce groupe de travail, formé de 6 instituteurs de l'enseignement secondaire représentant les districts et le Comité central, déposera son rapport, dont on peut attendre des propositions importantes de réforme, dans un délai très bref.

III. Problèmes sociaux

III. 1. Egalité de traitement entre instituteurs et institutrices

Le rapport de la commission désignée par le Conseil d'Etat pour déterminer les modalités d'application du jugement du Tribunal fédéral a été soumis successivement à deux assemblées générales du SAE-SPN. La première ayant rejeté, le 30 mai

1978, les propositions présentées dans ce document, la deuxième les acceptait le 19 septembre suivant. Ce revirement était dû à la publication, survenue entre-temps, des considérants du Tribunal fédéral, qui ont convaincu la majorité des votants de **la légitimité juridique de la notion de fonction définie dans le rapport.** Les réserves que nous avons exprimées portent sur le nombre d'heures fixées à l'horaire, qui nous paraît négociable.

Le DIP nous a informés, le 4 janvier 1979, que l'entrée en vigueur des dispositions prises était prévu pour le 1^{er} mai quant aux traitements et pour le début de l'année scolaire 1979-1980 quant à l'adaptation des horaires. Notre demande visant à augmenter les salaires des institutrices rétroactivement dès le 1^{er} janvier 1979 a été refusée.

III. 2. Projet de statuts des fonctionnaires

La Commission mixte d'étude de statuts des fonctionnaires nous a soumis à la veille des vacances d'été 1979 le projet qu'elle venait d'élaborer. Nous avons obtenu assez péniblement que le délai de réponse qui nous était octroyé fût reporté au 30 septembre.

L'assemblée générale extraordinaire de notre syndicat réunie à ce propos a estimé qu'elle **n'était pas en mesure de se prononcer sur un tel projet avant de se référer aux conclusions du rapport: le statut de l'enseignant**, qui allait être présenté au Congrès de la SPR, à Fribourg. Elle convenait aussi qu'elle ne pouvait accorder sa confiance à **un document ambigu où se trouvent confondus les régimes différents auxquels sont soumis les fonctionnaires et les enseignants.** Enfin les articles du projet qui **bafoient certains droits humains** nous ont paru particulièrement inacceptables.

La Commission mixte d'étude des statuts a donc repris ses travaux, que nous suivons attentivement.

III. 3. Les vacances des enseignants menacées

Les consultations auxquelles a été soumis le projet de statuts des fonctionnaires ont donné l'occasion au DIP d'exprimer des considérations qui visent à obtenir un raccourcissement des vacances des enseignants. Les éclaircissements que nous avons obtenus à ce propos ont confirmé la réalité de la menace qui pèse sur un droit qui nous paraissait intouchable.

Tous nos membres ont été largement informés des éléments du nouveau problème soulevé par nos autorités. Ils ont pu prendre connaissance de notre première réaction qui s'est traduite par le plaidoyer, paru dans l'« Educateur », que nous avons

présenté au chef du Département de l'Instruction publique. Ils auront pris note, en particulier, de **notre détermination irrévocable, affirmée en conclusion de ce document, de refuser fermement de discuter toute proposition qui porterait atteinte au temps de vacances des enseignants.**

Le problème des vacances des enseignants n'est pas des plus faciles à mettre en discussion sur la place publique. Il nous faut pourtant prévoir dès maintenant des mesures qui nous y conduiraient au cas où nous pourrions parler avec les autorités échoueraient. La question évoquée ici souligne l'importance des travaux de la Commission mixte d'étude de statuts des fonctionnaires et la nécessité, que nous avons fait reconnaître, de notre participation à l'élaboration d'une loi-cadre de l'enseignement.

III. 4. Allègements d'horaires

On sait que la fixation à 29 du nombre de périodes d'enseignement dans le degré primaire entraîne la réduction de l'horaire légal des instituteurs et des institutrices pré-professionnels qui passe de 32 à 30 périodes. Nous n'en avons pas moins demandé, avant même que ne fussent décidées ces nouvelles mesures, que **les obligations horaires de ces maîtres soient harmonisées avec celles de leurs collègues du même degré d'enseignement.**

Une requête du même genre a été adressée au DIP **en faveur des maîtres spéciaux**, dont nous avons souligné la surcharge de travail. Ces questions devraient être réglées par la loi-cadre sur l'enseignement.

III. 5. Nominations et engagements

La disparition du phénomène de la pléthore a rendu moins aiguë la situation qui s'était établie dans le domaine des nominations et a calmé quelque peu les effets néfastes de l'abus des engagements. Nous n'en avons pas moins dû intervenir dans certains cas, dont l'un étalé publiquement a pris une tournure grave, en faveur de collègues en difficulté. Dans la mesure où nos démarches visaient à sauvegarder un poste d'enseignement pour des maîtres menacés de se retrouver sans travail, on peut dire qu'elles ont abouti. Mais dans la mesure où nos interventions, qui sont allées jusqu'à des entrevues avec le chef du DIP ou avec des délégations de commissions scolaires, devraient réparer une injustice ou un tort moral, nous avouons que leur succès ne fut que partiel.

Il est utile de constater, en vue d'orienter notre politique future, que **nous nous heurtons généralement ici à des prérogatives pédagogiques que s'arrogent des commissions scolaires et que l'Etat ne leur conteste pas.**

La manière parfois scandaleuse dont certaines autorités scolaires ont usé et abusé de l'engagement de leur personnel, nous a conduits à demander **un avis de droit sur le fondement juridique de cette pratique de nomination** dans le corps enseignant. La réponse qui nous a été donnée ne nous permet malheureusement pas de mettre en doute la valeur de cette justification.

III. 6. Abaissement de l'âge de la retraite

L'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices enfin réalisée dans l'enseignement entraîne, à notre avis, **l'égalité de l'âge de la retraite entre ces enseignants.** Nous l'avons signifié au Département des finances en précisant que nous concevions cette harmonisation **dans le sens le plus favorable aux intéressés.** Nous avons proposé en outre que **la retenue de 3 % opérée sur chaque année de retraite anticipée** des instituteurs soit **abaissée à 2 %.** Ces démarches ne nous font pas perdre de vue notre objectif: **la retraite à 60 ans.**

III. 7. Prises de position au sujet de votations populaires

En sa qualité de section de la SPR, le SAE-SPN est engagé dans la politique sociale pratiquée désormais par notre association romande. En liaison avec cette dernière, nous avons donc soutenu le référendum de l'USS **contre la nouvelle loi sur les apprentissages, et les mesures prises récemment, sur le plan fédéral, en faveur de l'assurance vieillesse.** Notre section cantonale a tenu aussi à souligner ses tendances progressistes dans le domaine social, **en approuvant l'initiative lancée en faveur de l'octroi des rentes AVS dès l'âge de 60 ans.** Ces prises de position ont été communiquées au public par la presse.

III. 8. Rôle du Groupement des associations professionnelles et d'enseignants neuchâteloises (GAPEN)

Nous avons compté dès le début de son activité sur l'action du GAPEN pour améliorer la situation sociale des fonctionnaires et des enseignants. Il nous semblait aussi que l'élaboration d'un projet de statuts des fonctionnaires donnerait l'occasion aux associations rassemblées de manifester leur solidarité. Nous avons malheureusement dû admettre que le GAPEN n'est pas encore devenu un instrument opérationnel.

IV. Problèmes pédagogiques

IV. 1. Coordination romande

Les travaux de CIRCE II arrivent péniblement à leur fin et ceux de CIRCE II sont engagés. L'organe de leur référence est chez nous **la Commission pédagogique** placée sous la présidence de M^{me} Christian Rochat, que nous remercions de son activité, puis sous la direction de M^{lle} Sylviane Henry. Conscients des difficultés auxquelles se heurtent nos collègues de cette commission pour conduire des consultations pédagogiques et se livrer à des examens de documents, nous tenterons de prendre une part plus importante à ses travaux et d'y intéresser mieux encore les membres de notre syndicat.

Notre voix se fait ainsi entendre avec celle de la SPR dans cette affaire si complexe que représente **l'édification de l'Ecole romande.** On peut être assuré que notre association romande est écoutée avec la plus grande attention, comme en témoignent les fructueuses **rencontres périodiques entre les chefs de service de l'enseignement primaire de nos cantons francophones (CS I) et les présidents des sections de la SPR.**

IV. 2. Soutien pédagogique

Le DIP neuchâtelois désire **doter d'un statut le personnel au service du soutien pédagogique.** Consulté à ce propos, notre Comité central a répondu qu'il tenait à ce que **la formation de ce personnel soit semblable à celle d'un corps enseignant valablement titré,** lui permettant ainsi de bénéficier du statut des fonctionnaires officiels.

Notre intérêt pour le soutien pédagogique, comme celui de la SPR, s'est manifesté aussi par la participation de M. Jean-François Künzi, vice-président du Comité central, à deux **émissions radiophoniques consacrées à ce sujet.**

IV. 3. Relations avec le service de l'enseignement primaire

Le rôle que le service de l'enseignement primaire doit assumer dans la mise en place des programmes et des structures de l'Ecole romande le conduit nécessairement à entretenir quelques relations avec notre syndicat afin de déterminer une politique pédagogique neuchâteloise basée sur l'accord des parties intéressées. C'est ainsi qu'aux sollicitations, qui nous sont adressées, de nous faire **représenter dans des groupes chargés de l'étude des programmes allemand et d'initiation musicale,** sont venues s'ajouter des invitations à participer à **des entrevues à propos des classes à plu-**

sieurs ordres, de l'intégration de l'allemand dans les horaires, de l'enseignement renouvelé du français, ou du soutien pédagogique mentionné ci-dessus.

Nous avons apprécié l'initiative du chef de service de l'enseignement primaire visant à **ranimer le colloque de ce secteur** pédagogique par une participation sensiblement plus importante des représentants des associations professionnelles.

Un syndicat ne saurait cependant servir de caution à l'élaboration de projets ou à la pratique d'une politique pédagogique qu'il n'approuverait pas ou ne comprendrait pas. Cette préoccupation nous incite à nous soucier de **la qualité de notre présence dans les commissions** et, d'autre part, à nous assurer de **l'efficacité réelle du colloque pédagogique** dans l'organigramme des diverses commissions.

IV. 4. Relations avec le service de l'enseignement secondaire

Les problèmes relatifs à la section professionnelle nous donnent l'occasion de prendre contact, de temps à autre, avec ce service du DIP.

Nous avons dû prendre acte de l'échec de nos démarches auprès de lui à propos des mesures que nous préconisons **pour revaloriser l'enseignement de l'allemand en 3^e et 4^e années professionnelles**.

Récemment, le **Colloque de l'enseignement secondaire** se manifestait à nous, par l'intermédiaire de M. Georges Bobillier qui nous y représentait, afin que nous l'aidions à retrouver un nouveau style de travail. Ce nous fut l'occasion de lui proposer une participation accrue des enseignants et l'observation d'une expérience d'enseignement en tronc commun au niveau six.

Nous venons d'apprendre que cet organisme de l'enseignement secondaire a pris le parti de se restructurer.

IV. 5. Problèmes posés par les consultations pédagogiques

L'existence de deux associations syndicales groupant des enseignants primaires et préprofessionnels oblige le DIP à procéder à des consultations parallèles et à constituer des commissions formées d'enseignants des deux bords. La situation devient délicate pour tous lorsque de telles commissions fonctionnent en qualité d'organes de référence de la SPR. Elle s'est produite lors de la création de la commission chargée de l'étude des classes à plusieurs ordres. Le comité central lui a trouvé une solution dans un esprit de compréhension envers nos collègues.

La présence de deux délégués d'enseignement, primaire et secondaire, dans les classes concernées par CIRCE III, est source de

difficultés dans la composition de **la délégation neuchâteloise aux sous-commissions de CIRCE III**. Manifestant ici une volonté approuvée par la SPR, nous avons exigé la participation d'au moins un maître préprofessionnel dans chacune de ces sous-commissions.

IV. 6. Relations avec l'Ecole normale cantonale

Notre syndicat témoigne suffisamment de son intérêt envers l'Ecole normale en déléguant son président lui-même à sa commission consultative des études pédagogiques, ainsi qu'à ses commissions d'admission et des examens. Il n'en a que plus mal compris l'attitude frisant l'hostilité que l'Ecole normale a affichée à l'égard de la SPR et du SAE-SPN, sa section cantonale, en s'abstenant volontairement de répondre à l'invitation, qui lui était adressée, d'envoyer une délégation d'étudiants au Congrès de la SPR à Fribourg.

Nous dispensant d'évoquer ici les raisons, inadmissibles, de cette attitude, nous préférons préparer l'avenir en prenant toutes dispositions susceptibles **d'assurer l'information des normaliens** sur notre syndicat et de **les garder du danger de faire carrière à l'écart du mouvement pédagogique romand** comme leurs collègues de Romandie.

V. La SPR et le SAE-SPN

V. 1. Ouverture aux problèmes sociaux

Quelle que soit l'importance de la coordination romande, à laquelle la SPR accorde une si large place dans son activité, nous discernons l'évolution de cette dernière dans le sens syndical et social que nous soutenons.

La création de certaines commissions romandes atteste, à côté d'autres signes, cette nouvelle prise de conscience inspirée sans doute par le rapport : **Orientation nouvelle de la SPR : l'une est chargée de l'étude d'un statut de l'enseignant, une autre examinera les questions juridiques, une troisième a élaboré un projet de plaquette de propagande.**

V. 2. Visites du président de la SPR

M. Jean-Jacques Maspéro a été reçu par notre Comité central au cours d'une soirée où furent évoqués les problèmes romands. D'autre part, deux sections de district ont profité de l'esprit de service du président de la SPR pour passer en revue avec lui certaines questions actuelles comme le syndicalisme ou le statut des enseignants.

V. 3. Le Congrès de la SPR à Fribourg

Ce grand rassemblement de plus de 1000 enseignants romands, marqué par la présentation du rapport : « Le Statut de l'enseignant », a paru aux yeux de tous les participants une manifestation impressionnante et encourageante à maints égards pour le mouvement pédagogique de notre pays. Le thème du rapport, proposé par le SAE-SPN et traité par une commission où notre collègue Gilbert Jaton nous représentait, n'a pourtant attiré à Fribourg, à notre grand regret, qu'un nombre restreint de nos membres.

VI. Information, propagande, recrutement

On saisira sans peine que les actions évoquées par ces trois termes sont liées.

VI. 1. Informations

Nous entendons ici **l'information interne** à l'usage de nos membres et des enseignants. Nous avons compté jusqu'à maintenant, pour assurer cette information, sur les assemblées de section, qui disposent des renseignements transmis par leurs délégués au Comité central et par les procès-verbaux de ce dernier, sur l'« Educateur » et sur les circulaires diffusées à l'intention des sections. Il est apparu que ces moyens sont insuffisants ou trop souvent dédaignés. Aussi avons-nous commencé de répandre dans nos collèges **des bulletins spéciaux d'information.**

VI. 2. Propagande

Les actions de propagande menées sporadiquement auprès des enseignants se heurtent à de grandes difficultés. Désireux de les vaincre par les moyens de l'information, nous avons confié à un groupe de travail le soin de rédiger **une plaquette spéciale.** Certaines sections n'ont d'ailleurs pas attendu ce document pour prendre des initiatives dans le même sens.

VI. 3. Recrutement

Il faut le placer désormais dans le contexte neuchâtelois déterminé par la présence de plusieurs syndicats rivaux. Une telle présence et ses implications ne favorisent guère le recrutement. Ce n'est, en effet, pas la tâche la plus facile que d'expliquer aux indécis et aux non-affiliés que les circonstances actuelles ne les dispensent nullement d'opérer un choix.

Dans toute action de propagande, si fréquemment perturbée par la démagogie, on ne relèvera jamais assez le rôle primordial de l'attitude des membres eux-mêmes du syndicat, de la qualité de leurs interventions dans les assemblées, de leur loyauté envers les décisions prises.

VII. Quelques éléments du SAE-SPN

VII. 1. Les sections

Nous ne savons combien de temps nous maintiendrons la **structure actuelle de notre organisation en sections de district et en sections spéciales**. Telle demande de fusion entre deux d'entre elles ou telle critique de la notion de section pourraient nous amener à procéder à **un nouvel examen de notre organigramme**.

Nous avons maintes fois souligné le rôle indispensable des sections dans l'information de la base et dans la préparation des discussions qui doivent se dérouler dans une assemblée générale.

VII. 2. L'«Educateur»

Notre journal coûte annuellement environ un quart de million de francs aux enseignants romands. Nous entendons donc mettre au service de ces derniers ce puissant moyen de diffusion de nos idées. Depuis 1978, notre collègue Jean-Pierre Buri assume seul la tâche de correspondant, qu'il partageait jusqu'alors avec son collaborateur Maurice Tissot.

VII. 3. Délégations

De nombreux collègues représentent le SAE-SPN dans des commissions neuchâtelaises ou romandes. Dans l'intention de faire prochainement la recension exacte de nos délégués, nous leur exprimons ici notre vive reconnaissance.

Nous nous disposons aussi, devant les problèmes qui se posent à nous, à établir avec eux une liaison qui leur confère une sérieuse représentativité.

VII. 4. Le Comité central

Ses séances se sont succédées au rythme moyen de deux par mois. Les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux de notre CC sont régulièrement transmis aux présidents des sections, alors que ses membres sont en mesure de présenter les rapports détaillés de ses séances aux sections qu'ils représentent. Ainsi nous paraissent assurées les conditions permettant à la base de participer au traitement des affaires du syndicat.

La composition de notre Comité central a été modifiée par les départs de M^{me} Josée Wetzler, de MM. Eric Huguenin, Maurice Tissot, Edgar Jobin et Robert Heiniger, que nous remercions de leur collaboration, et par l'entrée en fonction de M^{lle} Sylviane Henry, de MM. René Bauermeister, Herbert Zill et Gilbert Jaton, Fredy Ulmer et Claude Philippekin.

Le bureau demeure inchangé.

VIII. Conclusion

Notre syndicat SAE-SPN repose, en particulier, sur deux piliers:

Déclaration d'intentions pour 1979-1980

Les intentions qui orienteront et marqueront l'activité du SAE-SPN en 1979-1980 concernent:

I. Le domaine matériel

Par notre détermination de

1. Lutter pour une réadaptation des salaires, pour la compensation intégrale au renchérissement du coût de la vie, pour des allocations de ménage et des allocations pour charges de famille adaptées aux circonstances actuelles;
2. Faire reconnaître le salaire indexé à son niveau actuel comme salaire de base;
3. Empêcher que l'indexation des traitements, en sa qualité d'acquis social intouchable, ne soit tributaire de conditions conjoncturelles.

II. Le domaine social

Où nous entendons

1. Sauvegarder, avec vigilance et intransigeance, la durée des vacances des enseignants;
2. Participer, en pleine conscience des intérêts à défendre, à l'élaboration des statuts des fonctionnaires et d'une loi-cadre sur l'enseignement;
3. Accorder une attention soutenue à l'évolution du marché de l'emploi et particulièrement aux difficultés auxquelles pourraient se heurter ici les normaux à l'entrée de leur carrière;
4. Intervenir sans relâche pour l'égalisation de l'âge de la retraite entre tous les enseignants et pour son abaissement à 60 ans;
5. Revendiquer jusqu'à ce que cette mesure soit prise l'harmonisation du nombre d'heures d'enseignement des maîtres spéciaux avec celui des autres enseignants;
6. Demander, dans la gestion de l'école,

- la reconnaissance envers ceux qui d'une manière ou d'une autre, par travail accompli, les responsabilités assumées ou la confiance accordée, font vivre;
- la recherche de l'identité, qui oblige à discerner l'originalité du SAE-SPN, à découvrir ses raisons d'exister et à demeurer lui-même, et qui justifie finalement notre activité d'hier et nos intentions de demain.

Mars 1979.

Pour le Comité central du
SAE-SPN:
Gérald Bouquet.

- l'établissement de modalités institutionnelles pour une authentique participation du corps enseignant;
- 7. Poursuivre le dialogue déjà engagé avec les partis politiques et, en même temps, intensifier l'information du public sur le sujet de la situation des enseignants dans la société actuelle.

III. Le domaine pédagogique

Par notre volonté de

1. Mener à son terme le processus d'officialisation des jardins d'enfants, qui comporte notamment la mise au point de la formation des jardinières d'enfants, de leurs statuts et de leur traitement;
2. Proposer les mesures très importantes qui soient capables de rendre toute sa valeur à la section préprofessionnelle;
3. Modifier radicalement le système d'orientation scolaire.

IV. Le domaine syndical

Par notre engagement à

1. Accélérer le mouvement qui conduit le SPR dans la voie syndicale;
2. Favoriser l'établissement de relations de groupes de travail communs avec les associations d'enseignants;
3. Sauvegarder l'identité et l'originalité du caractère et de l'action du SAE-SPN.

Les intentions exprimées ci-dessus sont adoptées dans la conviction qu'elles deviendront des actes et des décisions par la collaboration des membres du SAE-SPN.

Mars 1979

Pour le Comité central:
le président
Gérald Bouquet

SAE-SPN - Comptes 1978

Fonds général

ENTRÉES	
Cotisations 1978	76 154.—
Impôt anticipé et int. livret	184.—
Intérêts compte-épargne	605.50
Recettes diverses	522.70
Total des entrées	77 466.20

SORTIES	
Cotisations romandes	28 781.—
Ristournes aux sections	6 348.75
Honoraires aux caissiers	846.50
Administration	15 722.—
Séances CC	6 749.50
Commissions diverses	795.90
Déplacements et délégations	2 542.30
Subventions	1 330.—
CAP (PJ)	1 561.90
La Neuchâteloise (RC)	2 025.—
Dépenses diverses	11 159.25
Total des sorties	77 862.10
Total des sorties	77 862.10
Total des entrées	77 466.20
Diminution	395.90

SITUATION AU 28.02.79

Titres	5 000.—
Livret	476.25
Compte-épargne	22 850.85
Caisse	3 095.—
CCP	11 766.15
Total du fonds général	43 188.25
Avoir au 28.02.78	43 584.15
Avoir au 28.02.79	43 188.25
Diminution du fonds général	395.90

Fonds d'entraide

ENTRÉES	
Impôt anticipé	802.40
Intérêts compte-épargne	1 034.75
Intérêts livret	206.—
Total des entrées	2 043.15

SORTIES	
Impôt cantonal	95.45
Rbt couverture prêt B.	2 500.—
Taxes CCP	15.10
Total des sorties	2 610.55
Total des sorties	2 610.55
Total des entrées	2 043.15
Diminution	567.40

SITUATION AU 28.02.79

Titres	19 000.—
Livret	12 781.55
Compte-épargne	50 092.20
CCP	1 340.60
Total du fonds d'entraide	83 214.35
Avoir au 28.02.78	83 781.75
Avoir au 28.02.79	83 214.35
Diminution du fonds d'entraide	567.40

Récapitulation générale

	FONDS GÉNÉRAL	FONDS D'ENTRAIDE	FONDS DES CONGRÈS
Titres	5 000.—	19 000.—	—.—
Livrets	476.25	12 781.55	3 898.70
Compte-épargne	22 850.85	50 092.20	—.—
CCP	11 766.15	1 340.60	—.—
Caisse	3 095.—	—.—	—.—
Totaux	43 188.25	83 214.35	3 898.70
FONDS GÉNÉRAL	43 188.25	Diminution	395.90
FONDS D'ENTRAIDE	83 214.35	Diminution	567.40
FONDS DES CONGRÈS	3 898.70	Augmentation	62.80
Total de l'avoir	130 301.30	Diminution totale	900.50
Avoir total au 28.02.78		131 201.80	
Avoir total au 28.02.79		130 301.30	
Diminution de l'avoir total		900.50	

Le Locle, le 28.02.79 SE ou O

Le caissier:
Jean Huguenin.

Budget 1979

Fonds général

Base de calcul: 420 membres
Cotisation unique: Fr. 180.— par an, par membre actif

ENTRÉES

Cotisations	75 600.—
Impôt anticipé et intérêts livret	200.—
Intérêts compte-épargne	600.—
Recettes diverses	600.—
Total des entrées	77 000.—

SORTIES

Cotisations romandes (68.—)	28 560.—
Ristournes aux sections (15.—)	6 300.—
Honoraires caissiers (2.—)	840.—
Administration	16 000.—
Séances CC	7 000.—
Commissions diverses	2 000.—
Déplacements et délégations	2 500.—
Subventions	1 330.—
CAP	1 600.—
La Neuchâteloise	2 050.—
Dépenses diverses	11 000.—
Total des sorties	79 180.—
Déficit présumé	2 180.—

Le Locle, le 28.02.79

Le caissier:
Jean Huguenin.

I. Pourquoi

Etre responsable de sa formation et avoir les moyens d'assumer réellement cette responsabilité tout au long de son existence adulte depuis la formation de base (Ecole normale) à l'âge de la retraite, voilà la finalité de l'Education permanente. C'est dans ce but que nous avons conduit, deux ans durant, les démarches utiles pour faciliter l'accès à l'Université de Neuchâtel. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous en donner les fruits.

II. Nos démarches

Septembre 1977, entretien avec le recteur de l'Université, M. Jean-Blaise GRIZE.

Novembre 1977, nouveau contact avec le recteur au cours de la Quinzaine d'éducation permanente (conférence à La Chaux-de-Fonds le 21.11.77).

Février 1978, rencontre entre le recteur, les doyens et les membres de la commission EP/SPN.

Juin 1978, entrevue avec le chef du DIP auquel nos demandes sont transmises.

Janvier 1979, réunion avec les 3 chefs de service (prim. sec. et univ.) qui fournissent les réponses à nos demandes.

Fév., mars 1979, correspondance échangée avec les responsables du DIP et de l'Université pour la rédaction précise des conditions obtenues.

Fin avril 1979, diffusion dans tous les collèges comprenant des classes enfantines, primaires et pré-professionnelles.

1^{er} juin 1979, réception des formules d'inscription préalable et choix de quelques cours universitaires qui seront proposés dans le programme d'automne du Service de perfectionnement.

III. Conditions obtenues

A. ADMISSION

a) Perfectionnement individuel

Les enseignants nantis du baccalauréat pédagogique sont admis sans condition. Les enseignants nonbacheliers sont admis après examen de leur cas particulier sur la base d'un dossier personnel.

b) **Perfectionnement collectif** (cours organisés; voir chapitre IV CHOIX)

Admission sans condition pour tous y compris les maîtresses enfantines.

B. FINANCE

a) Perfectionnement individuel

Conditions réglementaires.

b) Perfectionnement collectif

Gratuit.

C. TITRES

Le but de nos démarches est de faciliter l'accès à l'Université et non pas d'encourager une course aux titres bien aléatoire. Cependant nous avons obtenu l'assurance d'envisager chaque situation comme suit:

a) Perfectionnement individuel

Conditions réglementaires. Dérogations éventuelles en faveur d'un échelonnement à négocier de cas en cas.

b) Perfectionnement collectif

Chaque participant recevra une attestation témoignant de la fréquentation régulière du cours. Les candidats à un examen adresseront une demande particulière au doyen qui prendra sa décision compte tenu de leur statut original d'une part et des dispositions réglementaires d'autre part.

D. DÉCHARGE

Les conditions suivantes sont valables pour le perfectionnement individuel comme pour le perfectionnement collectif:

1° Un cours universitaire s'étend sur un semestre, voire une année. La moitié des heures de cours est prise en charge par l'autorité scolaire jusqu'à concurrence du maximum de 45 heures. Au-delà de cette limite, l'intéressé remplace les heures consacrées à son perfectionnement.

2° Si le cours n'empiète pas sur l'horaire des élèves (par exemple s'il a lieu le mercredi après-midi) l'enseignant sera mis au bénéfice de sa décharge à un autre moment de la semaine.

3° Dans toute la mesure du possible les cours organisés seront fixés l'après-midi de façon à ne pas perturber l'horaire des élèves et à faciliter l'organisation des suppléances.

4° L'enseignant qui désire se perfectionner individuellement à l'Université doit obtenir le consentement de la commission scolaire ou de la direction d'école dont il dépend.

IV. CHOIX

Le perfectionnement collectif sous la forme de cours spéciaux mis sur pied à la demande de maîtresses enfantines, d'institutrices ou d'instituteurs, présente des avantages évidents: organisation par le Service de perfectionnement, décharge «automatique», peu de problèmes d'horaire, suppléance facilitée, gratuité. Il suppose cependant qu'un certain nombre de collègues, une dizaine au moins, s'intéresse à la même discipline. Comment le savoir? Nous ne pouvons pas exiger de M. Bourquin qu'il fasse imprimer le programme universitaire complet dans son propre programme. Seuls 5 ou 6 cours au plus y figureront que nous sommes dans l'obligation de choisir jusqu'au 1^{er} juin. Voici comment nous allons procéder: dans chaque salle des maîtres sera affiché, dès le début du mois de mai, le matériel suivant:

- 1 affiche,
- les listes — non exhaustives — des cours proposés par les 4 facultés,
- 1 formule d'inscription préalable,
- 1 feuille d'information.

Sur la formule d'inscription préalable vous pourrez nous faire part de vos besoins, de vos désirs sans engagement de votre part. Ensuite les correspondants de collège renverront ces formules au Service de perfectionnement et nous serons alors en mesure, si vous avez répondu à notre attente en nombre suffisant, de choisir judicieusement les cours qui figureront dans le programme officiel et auxquels vous pourrez vous inscrire de façon définitive cet automne.

Gabriel Ruedin

DERNIÈRE MINUTE: le cours d'entomologie de M. Willy Matthey (1/2 jour par semaine) a déjà réuni 5 inscriptions. Y a-t-il d'autres amateurs?

District de Neuchâtel

Assemblée générale de section

Rapport du caissier

La caisse se porte assez bien. L'exercice 1978 est satisfaisant. Il y a eu peu de dépenses administratives: l'excédent de recettes est d'environ Fr. 700.—. La «fortune» de la section se monte à quelque Fr. 8000.— auxquels on «espère» ajouter environ Fr. 2000.— de cotisations arriérées (!). Oubli? Mauvaise volonté? Nous espérons vivement que ces retardataires s'acquitteront le plus rapidement possible de leur dette: après un rappel encore bienveillant de notre caissier, une prochaine assemblée générale de district statuera sur le sort à réserver aux «récalcitrants», soit la radiation pure et simple de la liste des membres actifs de notre syndicat.

Rapport du délégué au Comité central

Le soussigné évoque les deux principaux faits relatés dans les derniers «Educatours»: le groupe neuchâtelois de référence à la commission romande des classes tous ordres, ainsi que le problème de l'introduction de la langue II. A ce propos, la résolution suivante sera déposée sur la table présidentielle le 16 mai 1979: «Le

SAE-SPN n'entre pas en matière quant à l'injection des 100 minutes d'allemand dans la grille horaire des degrés 4 et 5 tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas eu l'occasion d'étudier le cours romand (en cours de rédaction) en assemblée de districts.»

Le remplacement de notre dévoué président central est également abordé. La section, à l'unanimité, décide de présenter la candidature d'un membre du SAE-SPN bien au courant de nos activités d'une part et absolument «nouveau» d'autre part. Il apparaît à la section de Neuchâtel qu'aucun des membres actuels du CC ne devrait reprendre la présidence. C'est pourquoi nous proposons de nommer le président des assemblées du SAE-SPN à la fonction de président du Comité central, soit notre collègue J.-J. Bolle.

A ce propos, la section de Neuchâtel déposera une seconde résolution à la prochaine assemblée générale annuelle:

«L'assemblée générale du district de Neuchâtel du SAE-SPN demande expressément que l'objectif **prioritaire** du futur président du SAE-SPN soit la réunification du corps enseignant neuchâtelois en un seul syndicat.»

Notre assemblée étant très féminine (!)

nous ne «trouvons» pas de président (!) en remplacement du président démissionnaire. La prochaine assemblée générale de district est fixée au

JEUDI 26 AVRIL (EN 5 À 7)
(RESTAURANT DES BEAUX-ARTS)

Il faudra que cette assemblée élise le nouveau président de district; les membres du comité acceptent de continuer à assumer leurs fonctions et le soussigné continue d'assurer les liaisons avec le Comité central.

En fin de séance, le texte d'une proposition de la section de Neuchâtel-District pour la prochaine AG cantonale:

«La section de Neuchâtel-District du SAE-SPN demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour (entre les points 9 et 10): **L'assemblée générale annuelle met en discussion, avant l'élection d'un nouveau président, la possibilité de faire bénéficier le futur président d'une décharge d'un jour d'école par semaine, soit sept heures hebdomadaires; les frais seront pris en charge par la caisse centrale.**»

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.



**VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX**

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles
vaudoises, accompagnés des professeurs.

STAGE INTERNATIONAL D'EXPRESSION ET DE CRÉATION Dirigé par le MIME AMIEL Du 9 au 17 juillet 1979 à LEYSIN

Pour débutants et avertis - Indemnité aux enseignants
Mime - Expression corporelle - Danse moderne -
Théâtre - Confection de masques - Rythmes -
Massage Shiatsu - Eutonie

Renseignements et inscriptions: Mme D. Farina, Obersagen,
6318 Walchwil, tél. (042) 77 17 22

ÉCOLE MODERNE Pédagogie Freinet CERCHE

enseignante

pour le groupe d'âge 6 et 7 ans.
Brevet et expérience demandés.

Faire offres à: 5-7 rue du Clos, 1207 Genève.

INSTITUTRICES, POUR VOS COURSES D'ÉCOLE

Le Ranch de poneys des Mts-de-Grandvaux



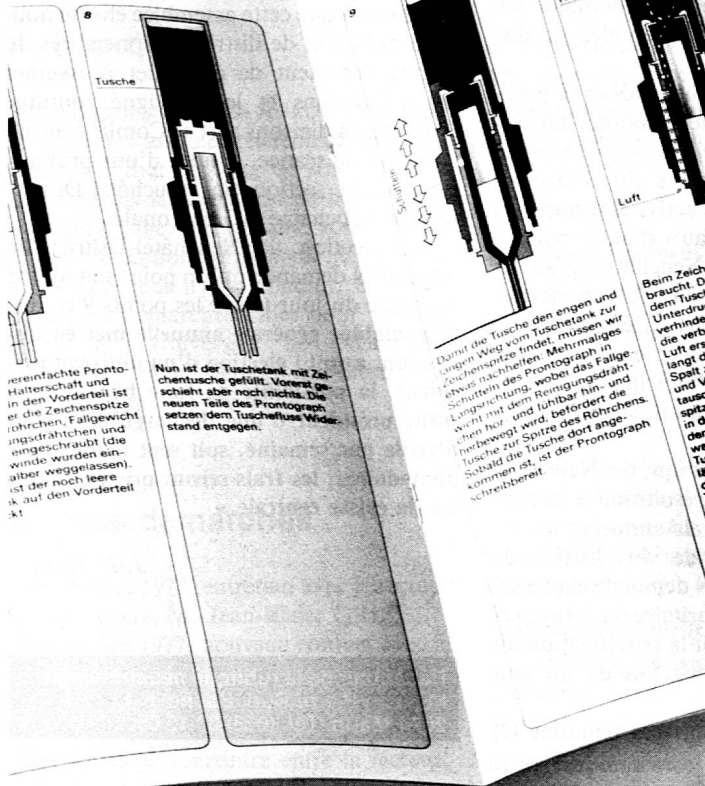
sur le chemin de la Tour de Gourze
vous attend les mardi et vendredi matin
Tea-room et possibilité de pique-niquer

Famille Viredaz Jean-Claude, 1603 Grandvaux
Tél. (021) 99 16 04

Kern
SWISS

Systeme pour dessiner rationnellement

so funktioniert er



«Conseils pour le dessin à l'encre de Chine»

Tel est le titre de la nouvelle brochure en couleur, dans laquelle nous relevons les points suivants à l'intention de tous les utilisateurs, anciens et nouveaux, du stylo à encre de Chine Prontograph Kern:

- la construction et le fonctionnement du Prontograph Kern,
- la manipulation du stylo afin qu'il dessine toujours de façon impeccable,
- comment éviter des dérangements,
- que faire si des ennuis surgissent malgré tout.

Kern & Cie S.A., 5001 Aarau
Téléphone 064-25 1111

Envoyez-moi s.v.p. votre brochure «Conseils pour le dessin à l'encre de Chine»

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

32

MOLÉSON-SUR-GRUYÈRES

Au cœur de la Suisse

Un but de promenades d'écoles, aux souvenirs inoubliables, et en plus en toute sécurité pour les enfants!

MOLÉSON: Centre touristique, sans voitures
GRUYÈRES: Cité comtale, sans voitures

PROFITEZ DE VISITER:

A Gruyères: la fromagerie, le château, le Musée de cire «HISTORIAL SUISSE» (le petit Grévin suisse), retraçant l'histoire suisse, les remparts, la ville historique

A Moléson: le sommet du Moléson, alt. 2002 m, panorama sur toute la Suisse romande, vue sur le Jura, les Alpes (Mont-Blanc, Cervin), les villes de Lausanne, Genève, Neuchâtel, avec promenades à pied.

Conditions spéciales pour écoles

Pour informations complètes:

Ecrire à:
L'OFFICE DU TOURISME
1663 GRUYÈRES
(029) 6 10 30 ou (029) 6 10 36



Une promenade d'école à Moléson-sur-Gruyères, une promenade sans soucis pour les élèves et les enseignants.

A louer

colonie de vacances

à Mauborget/Grandson, du 28 juillet au 18 août 1979.
59 lits en tout.

S'adresser au secrétariat des Ecoles primaires à Yverdon. Tél. (024) 21 56 24.

COLONIE «LE VILLAGE» Les Portes du Soleil CHAMPÉRY

Ouverte toute l'année, très bien aménagée. 112 places. Eau courante dans toutes les chambres (ancien hôtel). Vacances blanches et vertes pour grands et petits. Libre à partir de mai jusqu'au 5 août, dès le 26 août septembre et octobre. Gérance libre la maison Fr. 500.— par jour + gaz pr cuisiner et Fr. —.50 taxe de séjour. Groupes moins nombreux Fr. 6.— par jour et par personne + gaz et taxe de séjour. Avec pension — 16 ans Fr. 22.50, + 16 ans Fr. 23.50, adultes Fr. 26.50 tout compris. Week-end Fr. 28.50, raclette ou dîner, couche, petit déjeuner, taxe de séjour Fr. 28.50.

Hiver demander offres.
Mme A. Simonetta, 11, place du Bourg, 1920 Martigny.
tél. (026) 2 30 30 / 01-02



Faut-il vraiment qu'une balance améliore sa portée au détriment de sa précision?

Le *Mettler DeltaRange* libère désormais du carcan qui pesait sur le rapport entre la portée et la précision. Les nouvelles balances de précision électroniques Mettler PC sont équipées du *Mettler DeltaRange*.

Il suffit d'une pression du doigt sur la touche de la PC4400, par exemple, pour bénéficier, dans les limites de la plage grossière, d'une plage fine de 400 g dix fois plus précise (affichage à 0,01 g près). Le tout sur une portée de 4000 g.

Dans la pratique quotidienne, cela veut dire que l'on peut maintenant effectuer, sans la moindre difficulté, des dosages précis et répétés dans un récipient lourd. Ou encore, à tour de rôle, dans un emballage très léger et dans un récipient lourd.

Nous tenons à votre disposition un prospectus qui vous montrera en détail les remarquables atouts des balances PC.

METTLER
Fiable et précis

Balances et systèmes de pesage électroniques · Instruments thermoanalytiques · Systèmes de titrage automatiques · Automatisation des laboratoires

Mettler Instrumente AG, CH-8606 Greifensee, Suisse · Sofranie S.A., 2, rue Pocard Prolongée, F-92300 Levallois-Perret, France
Mettler-Waagen GmbH, D-6300 Giessen 2 · Mettler Instrumenten B.V., Holland · Mettler Instrument Corporation, N.J.08520, USA

L'AJEPS et les problèmes scolaires

A l'occasion de l'exposition «Sports et Loisirs» qui s'est déroulée en mars à Delémont, notre collègue Jean Petignat, président de l'Association jurassienne d'éducation physique et de sports, a donné une intéressante conférence de presse au cours de laquelle il a défini le rôle de cette jeune association membre de l'Association jurassienne de sports.

L'Association jurassienne d'éducation physique scolaire (AJEPS) recouvre les trois districts qui constituent le canton du Jura. Elle regroupe des enseignants et particulièrement des maîtres et maîtresses primaires. Elle a été reconnue et acceptée en qualité d'association cantonale à part entière par l'assemblée des délégués de la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG), le 5 novembre 1978 à Bâle. Elle s'est donné pour buts la défense des intérêts de ses membres et la promotion de l'éducation physique (EP) dans les écoles. Elle collabore avec l'Association d'éducation physique scolaire du Jura bernois (AEPS-JB) avec laquelle elle a formé de 1921 à 1975 la Société jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMIG), puis de 1976 à 1978 l'ancienne AJEPS.

Le comité de l'AJEPS est formé de Jean Petignat, Courtedoux, président; Christiane Beucler, Saignelégier, vice-présidente; Josette Bueche, Le Noirmont, responsable de la presse; Christiane Gasser, Delémont, secrétaire; Jean-René Bourquin, Rossemaison, chef technique; Dominique Leuenerberger, Courrendlin, caissier; Bernard Tonnerre, Porrentruy, responsable SSF.

Un programme d'action à court, moyen et long terme comprend les constructions, les programmes scolaires, la formation des enseignants, le perfectionnement et les recyclages des enseignants.

Collaboration avec Jeunesse et Sports

Il s'est avéré dès le début qu'une collaboration avec l'office Jeunesse et Sports était indispensable. Un entretien fructueux s'est déroulé entre les responsables de l'AJEPS et le chef du département de l'Education, M. Roger Jardin, assisté de M. Jean-Claude Salomon, chef de l'Office Jeunesse et Sports. L'AJEPS a pu débattre de certains projets, offrir son aide là où elle s'avérait nécessaire, revendiquer et proposer certaines innovations, renseigner au sujet de situations particulières.

La révision des programmes au Lycée

Selon l'ordonnance fédérale du 26.6.72, art. 1^{er}, et l'ordonnance fédérale du 21.12.72, art. 3, l'EP doit être enseignée à raison de **trois heures au moins par semaine** dans les écoles primaires et secondaires inférieures et supérieures. Or, ces ordonnances n'ont jamais été appliquées correctement au gymnase et assez rarement dans les écoles secondaires. **Depuis plusieurs années, c'est devenu une habitude de n'inscrire à l'horaire, en général, que deux heures d'EP par semaine** et la DIP du canton de Berne n'a jamais remédié à cette carence dans ses propres établissements.

Aujourd'hui, pour de nombreuses raisons, l'AJEPS revendique l'application des ordonnances fédérales à tous les niveaux de l'enseignement.

De plus, l'Assemblée constituante ayant adopté la voie fractionnée pour la formation des enseignants, il devient important de donner à ceux-ci, au gymnase déjà, une formation les préparant au Concours d'entrée à l'Institut de formation pédagogique. C'est pourquoi l'AJEPS demande qu'une option forte (5 h./sem.) puisse être choisie par eux au lieu de l'option normale (3 h./sem.). Ainsi le niveau de formation qui existe actuellement à l'Ecole normale, en EP, sera maintenu et même amélioré au Lycée. Cette option forte s'adresse également au futur bachelier se destinant à la profession de maître d'EP ou de sport, ainsi qu'à tout étudiant épris de mouvement et soucieux de se maintenir en bonne condition physique tout en se perfectionnant sur le plan technique. Cette étude plus approfondie lui permettra d'acquérir une meilleure connaissance des autres et de lui-même.

L'élaboration d'un plan d'étude et la définition des priorités

En EP, les programmes et la matière d'enseignement sont en principe contenus

dans des manuels. En 1876 parut le premier de ces ouvrages, approuvé par le Conseil fédéral. Il s'intitulait: «Manuel de gymnastique pour la préparation militaire de la jeunesse suisse». D'autres manuels lui succédèrent en 1898, 1912, 1927, 1942, 1960, tous édités par le Département militaire fédéral. Actuellement est en train de paraître un nouveau manuel en 8 volumes édité par la Commission fédérale de gymnastique et de sport. Il va de soi que des changements très importants ont été accomplis. Les programmes et la matière d'enseignement — et ceci est heureux — n'ont plus aucun lien avec les programmes militaires. L'évolution et l'adaptation constante des méthodes aux données nouvelles les ont rapprochés sensiblement, par le côté technique surtout, des sports de compétition.

La modernité et le côté pratique de ces ouvrages sont indéniables. Cependant, pour beaucoup de pédagogues, les buts profonds et sous-jacents de leur action en EP sont confus et même souvent ignorés. **Un manque de motivation en est la conséquence.** On peut donc craindre qu'ils continuent de dispenser un enseignement décousu ou trop unilatéral et même qu'ils se désintéressent purement et simplement de ce genre d'activité. De plus, toutes les sollicitations extérieures pourraient faire oublier la **prééminence de certaines disciplines.**

C'est pourquoi une remise en question s'avère nécessaire. Des objectifs, tels que la santé de l'enfant et de l'adolescent, leur insertion dans notre société en continuels devenir, devraient être soigneusement déterminés. Ils nous amèneraient à la découverte de critères précis qui permettraient d'élaborer des programmes tenant compte de nos particularismes et de **définir certaines priorités**, sans léser la liberté de l'enseignant.

L'activité physique joue un rôle essentiel dans l'équilibre général de l'être. Non seulement les enseignants, mais nos populations même doivent être sensibilisées à ces problèmes. C'en est devenu une nécessité première.

Les programmes devraient englober également l'école maternelle, étape primordiale du tout-petit dans la découverte du monde et l'utilisation de son corps. Ils se termineraient au niveau de l'Institut de formation pédagogique, lieu où se forgerait une véritable éthique du sport. L'argent, la politique, la corruption en ont faussé l'esprit en s'en emparant. Il est temps de lui redonner sa véritable valeur. L'être humain en général et le sportif en particulier auraient tout à y gagner.

B.

Quand les enseignants sont aussi des artistes

L'exposition organisée à Porrentruy en mars dernier par Stella Jurensis, et qui était con-
cée à onze de ses membres, anciens élèves de l'École normale de Porrentruy, a connu un
nd succès.

Tous ceux qui ne purent participer au vernissage de cette manifestation exceptionnelle
ont avec intérêt le texte de présentation de Jean-Paul Pellaton, que nous publions inté-
lement.

Nous sommes tous conscients que l'expo-
sition proposée aujourd'hui par le Comité
Vieille-Stella est d'un caractère très par-
ulier. Et avant même de dire ce qu'elle
nous devrions dire ce qu'elle n'est pas:
peintres ici présentés ne se prétendent
des professionnels. Quelles que soient
bondance et la valeur de leur œuvre, ils
ont pas abandonné (il n'ont pas pu aban-
onner diront certains!) un métier qui les a
tr vivre et qui leur a donné leur statut
cial. Ils n'ont pas franchi le pas qui aurait
t d'eux des artistes à part entière. S'en
ignent-ils? Le regrettent-ils? A eux de
onner les réponses! Mais ces pèlerins de
léal, gageons qu'ils se sont posé plus
une fois la question de l'engagement total
ns l'aventure d'une carrière artistique. Ils
sont demandé s'il est vraiment possible
pratiquer son métier d'enseignant et en
me temps de conquérir, non pas telle-
ent le succès ou la gloire, mais plutôt des
satisfactions d'ordre purement artistique.
se sont demandé si l'on peut, dans ces
nditions, progresser, s'imposer à soi-
me et aux autres comme créateur origi-
l.

Difficile conciliation de ce qui paraît
conciliable!

Cette interrogation, cette alternative, ce
est pas d'aujourd'hui qu'elle date. Com-
en d'artistes l'ont affrontée au début de
ar vie. Molière, par exemple, qui, s'adres-
ant au peintre Mignard son ami, parle
ssi de la création artistique:

l'esprit partagé rarement s'y consomme
les emplois de feu demandent tout un
omme.

Ces vers semblent condamner assez bru-
ement toute forme d'amateurisme et de
mpromis. Mais Molière le premier, ne
onne-t-il pas l'exemple de l'artiste par-
agé, lui qui dut mener de front trois
étiers, dont l'un seulement, celui d'auteur
amatique, nous paraît l'important? Et ne
marquerons-nous pas aussi que l'acteur
olière, que le directeur de troupe Molière
t bien servi l'écrivain, que l'œuvre du
amaturge ne serait pas ce qu'elle est s'il
avait pas existé un familier de la scène et
es acteurs ses confrères?

Sans vouloir apporter aux exposants
aujourd'hui une consolation dont ils se
essent fort bien, il n'est pas injurieux de
enser que la profession quotidienne et la
éation artistique peuvent malgré tout

s'épauler. Certes, nous savons quelle est la
fatigue du métier, qu'il vient un moment où
l'enseignant ne demande qu'à fuir les
enfants à qui il a donné beaucoup de ses
forces. Pour se retrouver dans son être le
plus profond. Pour que s'évaporent les
bruits de sa classe et qu'il se sente assez
libéré pour entendre au-dedans de lui la
voix de source qui ne ressemblera à celle de
personne. Une telle reconversion exige un
bel effort de volonté: elle n'en est que plus
nécessaire puisque le métier (quel qu'il soit)
sera plus facile à faire quand, l'ayant oublié
un temps, on y revient plus frais, renou-
velé.

Mais je ne puis croire qu'il y ait divorce
total entre l'enseignement et la création
artistique. D'un côté comme de l'autre,
nous trouvons invention, imagination, sen-
sibilité, participation du cœur et de l'esprit,
défiance de la routine, recherche du meil-
leur sinon du parfait. La pédagogie, si elle
est une pratique, est un art tout autant,
n'allons pas jusqu'à dire un des beaux-arts!
Celui qui a bien bataillé entre les murs
d'une classe fait appel, devant sa toile, à
des vertus parentes où il s'engage également
tout entier, mais cette fois moins esclave
des autres que d'une discipline intérieure —
impérieuse et contraignante elle aussi.

Menant ainsi, dans un équilibre à recréer
chaque jour, deux activités moins contra-
dictoires que compensatoires, les Stelliens
exposant aujourd'hui n'ont pas tous donné
une même part à leur travail artistique. Tel
d'entre eux semble basculer presque dans le
camp des professionnels, par l'ampleur de
son œuvre ou par les exigences qu'il s'est
imposées au départ. C'est ainsi que, parmi
les disparus, nous isolerons Louis Poupon
et Jean-Pierre Grosjean, parmi les vivants,
Laurent Boillat.

Mais l'on s'étonne de voir que tel autre
pédagogue, ayant réalisé une carrière bril-
lante et multiplié les activités de toute sorte,
ait encore trouvé la force, en des loisirs
qu'on ne sait où découvrir, de laver une
aquarelle, de mélanger des couleurs sur une
palette. Les peintres qui se présentent à
nous n'ont pas été des paresseux. La créa-
tion artistique n'a pas été pour eux le beau
prétexte à vivre en marge et à ne pas servir.
Pour aucun, l'art n'a représenté le refuge

d'une tour d'ivoire. Et nous ne devons pas
négliger cet aspect de leur personnalité
quand nous passons devant leurs travaux.

Définir les mérites et les caractéristiques
de chacun d'eux est une tâche qui revient,
me semble-t-il, aux visiteurs eux-mêmes.
En cette fin du XX^e siècle, nous sommes
trop habitués à voir des expositions, nous
sommes trop bien informés sur ce qui se
fait, ici et ailleurs, pour qu'il soit nécessaire
de montrer les choses du doigt. La pédago-
gie du discours a cédé la place, quand elle le
peut, à la pédagogie de la découverte.

Mais il serait dommage tout de même de
ne pas détailler quelque peu ce que vous
allez découvrir. « Si la ville a été bâtie, pen-
sait Ramuz, il faut dire aussi que la ville a
été bâtie ».

De Louis Poupon donc, nous aimerons
la sensibilité aux vieux quartiers, aux
forêts, aux eaux, à l'atmosphère impalp-
able qui les baigne, dans une Ajoie patiem-
ment contemplée. Georges Joset nous pro-
pose des aquarelles à la touche précise et
délicate, soumises au pays qui était le sien.
Emile Corbat, comme pour s'y essayer, a
taillé des lins avec une belle franchise du
trait. Quant à Jean-Pierre Grosjean, gra-
phiste et peintre, constructeur de lignes tou-
tes personnelles, il s'est tenu à mi-chemin
d'une abstraction décorative qui prend son
meilleur appui dans les Franches-
Montagnes. Le sculpteur Laurent Boillat,
pour sa part, met au monde des figures
robustes ou sinueuses qui semblent se sou-
venir encore de la pierre ou du bois dont
elles sont nées. Les aquarelles et les dessins
de Paul Monnin sont enlevées avec la verve
de l'inspiration pittoresque tandis que
Ernest Guélat, dessinateur et caricaturiste
de talent, nous révèle une douzaine de sereï-
nes aquarelles tenant compagnie à son pres-
que voisin le Delémontain Maurice Fleury.
Dans une note plus moderniste voici les
compositions de Pierre Rebetez, claires et
joyeuses. Exigeant davantage du specta-
teur, Ignace Doyon, dans des huiles au
baroque de légende, propose des scènes
et des symboles en couleurs luxuriantes.
Sensibilité, souci de ne retenir que l'essen-
tiel, c'est André Rossel et son usage tout
personnel de techniques neuves. Ces onze
peintres-pédagogues, ces onze pédagogues-
peintres, ayant trouvé dans l'art le jardin
secret que l'on cultive d'abord pour son
plaisir, il semble que tous donnent son sens
le plus noble au mot d'amateur, où il y a
amour. S'ils ne sont pas des artistes à part
entière, comme on dit, ils sont des amateurs
à part entière. Et c'est là une qualité que les
professionnels eux-mêmes partagent avec
eux, une qualité qu'ils seraient peut-être en
droit de leur envier.

PERFECTIONNEMENT VOLONTAIRE

Nous rappelons à tous les collègues ajoutés qu'ils sont très cordialement invités à se retrouver chaque jeudi à 17 heures à Alle, halle de gymnastique, pour y approfondir l'étude du nouveau manuel.

Le groupe de travail, constitué après le cours de perfectionnement de l'automne dernier, compte maintenant une quinzaine de personnes (des deux sexes). Aucun embrigadement à redouter. Chacun participe à la rencontre selon sa disponibilité ou son humeur.

Quant au programme, il est proposé par les participants eux-mêmes. Du perfectionnement à la carte!

A noter la présence régulière d'un maître de sport professionnel qui anime la séance et met aimablement sa compétence au service des participants.

Retenez bien les coordonnées: Alle, halle de gymnastique de la nouvelle école, tous les jeudis de 17 heures à 18 h. 30, dès le jeudi 26 avril 1979.

Bernard CHAPUIS
Porrentruy
Tél. 66 60 24

Cours de perfectionnement

MOIS DE JUIN 1979

1.7.4. **Mathématique: formation d'animateurs pour les 7^e, 8^e et 9^e années — classes expérimentales (CIM):** MM. F. Beucler, J.-J. Farine et J.-L. Sausser, dès le 7 juin à Bassecourt. 4.1.12. **Environnement, 2^e année:** MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner, le 13 juin à Muriaux. 4.2.6. **Education musicale, 3^e année:** en juin à Bassecourt. 4.2.7. Id. ci-dessus: Delémont. 4.2.9. Id. ci-dessus: le 7 juin à Porrentruy. 4.3.20. **Mathématique: nouveau programme de 7^e année:** dès juin à Delémont. 4.3.21. Id. ci-dessus: à Porrentruy. 4.3.22. Id. ci-dessus: à Saignelégier. 4.7.3. **Mathématique: nouveau programme de 7^e année:** dès juin à Delémont ou Porrentruy. 4.9.4. **Mathématique: programme romand, 5^e année (CIM):** dès juin à Delémont.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

JURA + JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS DE MAI 1979

1.1.3. **Activités créatrices manuelles:** M. H. Girardin, en mai. Lieu à fixer en fonction du domicile des participants. 4.1.1. **Environnement (cours d'appui) 1^{re} et 2^e année:** MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner à Reconvilier. 4.1.6. **Environnement, 2^e année:** MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner, le 23 mai, à Sonceboz. 4.1.7. **Environnement, 2^e année:** MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner, le 30 mai, à Reconvilier. 4.3.1. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année: mai ou juin à Bienne. 4.3.2. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année: mai ou juin à Bienne. 4.3.3. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année: mai ou juin à Bienne. 4.3.4. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année: mai ou juin à Malleray. 4.3.5. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année: mai ou juin à Moutier. 4.3.6. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année: mai ou juin à Moutier. 4.3.7. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année: mai ou juin à St-Imier. 4.3.8. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année: mai ou juin à Tramelan. 4.6.1. **Crochet (ACBMOSJ):** M^{mes} M. Mathey et J. Willemin, dès le 2 mai à Tavannes. 5.2. **Pantomime, initiation au geste:** M. P. Gerber, dès le 9 mai à Tavannes. 5.3. **Physique élémentaire:** M. M. Guélat, dès le 2 mai à Bienne. 5.5. **Sensibilisation aux problèmes de la psychomotricité:** M^{me} R. Schnydrig, avril ou mai à Bienne. 5.28. **Prévention des**

accidents dans la vie familiale: D^r Suter D^r Steiner, dès mai à Moutier. 5.51. **Italie:** M. Pier-Giorgio Conti, dès mai à Moutier. 5.66. **Autoévaluation:** M. E. Berger, dès mai. Lieu à fixer en fonction du domicile des participants. 5.69.3. (5.99.2.) **Les problèmes de l'énergie:** M. J.-C. Delaude, dès le 16 mai à Bienne. 5.79. **L'enfant de 6 ans:** M^{me} T. Poirier, en mai au Centre de perfectionnement à Moutier. 5.84.1. **Le film de l'enseignement de la géographie:** M. J. Worpe, le 30 mai à Moutier. 5.100.4. **Visite de la Fondation Reinhardt à Winterthour:** M. D. Wyss, le 5 mai à Winterthour. 5.102.2. **Athlétisme (AJEPS):** le 12 mai Malleray. 5.102.11. **Sport scolaire facultatif (IEP):** mai ou juin. Lieu à fixer. 5.104. **Botanique d'excursion pour débutants:** M. E. Grossenbacher, dès le 19 mai à La Neuveville. 5.104.3. **Excursions choisies en botanique:** MM. R. Paroz, A. Ischer et J. Grossenbacher, dès le 26 mai à Martigny. 5.106.1. **Cinéma:** M. W. Zwahlen, le 1^{er} mai à Moutier. 5.106.3. **Télévision éducative:** M. L. Worpe, le 16 mai à Bienne. 5.110.4. **Emploi des peaux et de la fourrure:** M^{me} M. Stöckli, dès le 19 mai Bienne. 5.120.1. **Rencontre avec le Centre de perfectionnement et l'Office de recherche et de planification pédagogiques:** le 1^{er} mai à Bienne. 5.120.3. Id. ci-dessus: le 1^{er} mai à La Neuveville. 5.120.4. Id. ci-dessus: le 31 mai à Tavannes. 5.121.1. **Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs:** M^e Michel Girardin, le 9 mai et le 24 octobre à St-Imier.

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS DE JUIN 1979

1.7.3. **Mathématique: formation d'animateurs pour les 7^e, 8^e et 9^e années (CIM):** MM. M. Ferrario, M. Guélat et A. Tschanz, dès le 6 juin à Tramelan. 1.13.2. **Mathématique: formation d'animateurs pour les 7^e, 8^e et 9^e années - classes expérimentales (CIM):** MM. M. Ferrario, C. Félix et P.-A. Joset, dès le 14 juin à Tramelan. 4.1.8. **Environnement (2^e année):** MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner, le 6 juin à Reconvilier. 4.2.1./2. **Education musicale, 3^e année:** dès juin à Bienne. 4.2.3. Id. ci-dessus: à Moutier. 4.2.5. Id. ci-dessus: à St-Imier. 4.3.17. **Mathématique**

- nouveau programme de 7^e année (CIM): dès juin à Bienne. 4.3.18. Id. ci-dessus: Corgémont. 4.3.19. Id. ci-dessus: Moutier. 4.7.2. **Mathématique: nouveau programme de 7^e année (CIM):** dès juin Bienne ou Malleray. 4.9.1. **Mathématique: Programme romand (CIM) 5^e année:** dès juin à Bienne ou Moutier. 4.9.2. Id. ci-dessus: Bienne. 4.9.3. Id. ci-dessus: Moutier. 5.102.3. **L'éducation physique à l'école (AJEPS):** juin ou septembre à Moutier. 5.106.4. **TV éducative:** M. L. Worpe, le 13 juin à Tavannes. 5.111.6. **Mycologie:** M. X. Moirandat, dès le 13 juin à Bienne.

Extrait des délibérations du CP/SEJB

8 mars 1979

Quelques dates importantes

- Assemblée préalable à l'AD/SEB: 20.4.79, 17 h., Tavannes.
- Assemblée des délégués SEB: 25.4.79, 9 h., Berne.
- Première assemblée générale SEJB: 15.6.79, 14 h. 30, Péry.

Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire (CS 1), rencontre avec la SPR

L'IRDP mandate la Commission romande d'observation du français (COROF), qui commencera son activité en octobre 1979. Les moyens d'enseignement du français rénové seront disponibles en 1982, puis viendront la formation des animateurs et le recyclage du corps enseignant.

Les réponses des collègues à l'enquête Math 3P ont été transmises à la SPR. Désormais, la SPR possède un représentant à la CEM (Commission d'évaluation mathématique, M. Guignet), ce qui lui permet d'intervenir avant l'impression des moyens d'enseignement; ce n'était pas le cas auparavant.

A propos de l'enquête Math 4P, la SPR avait demandé à la CS 1 que cette enquête se fasse de façon anonyme, pour que tous les enseignants puissent s'exprimer plus librement. Mais, le représentant du canton de Vaud ayant refusé, la demande a été écartée: l'existence d'un tel droit de veto est regrettable. Toutefois, le problème sera repris en vue de l'enquête Math 5P.

L'IRDP a mis au point un projet concernant une nouvelle conception de l'évaluation du travail des élèves (ATE: appréciation du travail des élèves), qui pourrait se faire autrement que par les notes traditionnelles. Quelques expériences se feront prochainement dans un groupe de classes.

L'introduction de l'enseignement de l'allemand en 4^e année soulève de grosses difficultés. En effet, où, quand et comment placer les 100 minutes hebdomadaires prévues! La CS 1 et la SPR refusent catégoriquement de les ajouter au programme existant, déjà trop chargé, ou de supprimer purement et simplement certaines branches (religion, etc.), ou encore d'opérer des «coupes sombres» dans l'une ou l'autre branche. Il s'agira bien plutôt de «pondé-

rer» l'ensemble des branches, c'est-à-dire de déterminer une sorte de programme de base, tenant largement compte de l'interdisciplinarité, afin d'alléger le programme actuel. L'IRDP est chargé de faire des propositions. Ajoutons que l'expérimentation commencera dès 1980, selon les possibilités des cantons. La généralisation et les recyclages sont prévus à partir de 1982-83.

Problèmes syndicaux

Les lettres exprimant les propositions de la SEJB concernant l'âge de la retraite et les heures de décharge à 50 ans (voir extrait dans l'«Educateur» N° 12) ont été transmises au CC/SEB.

Après plusieurs séances entre la DIP, la SEB, la SEJB et les maîtresses d'ouvrages, il apparaît que la situation n'est pas encore claire: il n'est pas question de suppression «quasi-totale» des ouvrages au plan romand; il n'est fait mention dans aucun document officiel de la suppression de la formation de maîtresse d'ouvrages; la SEB et la SEJB n'ont pas été consultées à ce sujet, ni d'ailleurs les principales intéressées, qui se sentent abandonnées. Le président assure les maîtresses d'ouvrages qu'elles peuvent compter sur l'appui de la SEJB dans leurs revendications. A la demande de M^{me} Gautier, une réunion est décidée pour le 9 mars avec les présidents des trois sections SEB et de la SEJB: il s'agira de rédiger le projet d'une lettre que chacun enverra aux autorités, afin d'appuyer les revendications de ces enseignantes. Les points principaux suivants sont à relever: introduire le double brevet; arriver à l'équivalence de brevet avec les autres catégories d'enseignants; étudier différentes possibilités de formation, et non exclusivement celle dont il est question actuellement (cela pourrait parfaitement se faire au sein du groupe de travail mis sur pied par le Conseil exécutif); garantir les

emplois des titulaires actuelles; offrir la possibilité d'une formation complémentaire aux maîtresses déjà en fonction, pour leur permettre d'obtenir l'équivalence de brevet avec celles qui auront suivi la nouvelle formation.

Dissolution de la SPJ

Il ressort des décisions de l'assemblée que la SEJB recevra une somme légèrement supérieure à Fr. 1000.—, provenant de la vente des machines appartenant à la SPJ. Les comités du SEJ et de la SEJB devront encore décider de l'avenir du Fonds Mimosa et du CIP.

Commission de perfectionnement

Le comité félicite M. André Schwab, qui a été porté à la vice-présidence de cette commission officielle, et l'invite à le tenir au courant de l'évolution de la situation. M. Schwab fait remarquer qu'il est actuellement l'unique représentant des enseignants dans cette commission que l'on voulait paritaire! Le comité décide alors d'écrire au président de cette commission pour régler le problème.

En ce qui concerne la pléthore d'enseignants, le comité apprend que la centrale de remplacement compte actuellement 16 enseignants primaires et 2 enseignants secondaires disponibles. Il est bien clair qu'il est difficile d'en tirer des conclusions, car on ne connaît pas toujours la situation des enseignants diplômés ces dernières années, qui n'ont pas trouvé de place dans l'enseignement, mais sont occupés dans d'autres secteurs de l'économie ou encore poursuivent d'autres activités. D'autre part, on estime que sortiront de l'Ecole normale de Bienne ces prochaines années: 22 enseignants en 1979, 15 en 1980, 13 en 1981, 0 en 1982 et 11 en 1983.

J. Paroz.

CARTES TOPOGRAPHIQUES

pour les courses d'écoles, travaux de classe, etc. 1 : 25 000, 1 : 50 000, etc., cartes des châteaux, des biens culturels, atlas de la Suisse. Dernières éditions, toujours fraîches de stock.

Rabais de 5 à 15 %

Ketty & Alexandre, 1041 St-Barthélemy
Fondateurs du Musée du découpage

Réforme de la formation

Les réactions de la section jurassienne des maîtresses d'ouvrages nous obligent à préciser notre position au sujet des réformes envisagées.

Préambule

La publication, au mois de décembre 1978, de la traduction française du rapport de la Commission cantonale à la Direction de l'instruction publique au sujet de la réforme et de la prolongation des études des maîtresses en économie familiale a provoqué une vive réaction de la part des maîtresses d'ouvrages de la partie française du canton.

Des informations vagues et souvent contradictoires circulaient au sujet de la suppression de la formation des maîtresses d'ouvrages.

Afin de tirer les choses au clair, la Société des enseignants du Jura bernois a demandé une rencontre avec la Direction de l'instruction publique. Cette rencontre a eu lieu le 19.2.1979.

Rencontre avec la DIP

Le 19 février 1979, une délégation de la SEJB comprenant M^{mes} Francine Calame (SEJB), Rose-Marie Gautier et Rose-Marie Robbiani (maîtresses en économie familiale) a rencontré une délégation de la Direction de l'instruction publique formée de MM. Urs Kramer et Hanspeter Riesen (DIP) et Marcel Guélat (Ecole normale de Bienne). La SEB était représentée à cette rencontre par son secrétaire adjoint, Yves Monnin.

Un compte rendu détaillé de cette séance a été publié dans l'«Ecole bernoise» N° 10, du 9.3.79, après avoir été soumis à l'approbation de M^{me} Rose-Marie Gautier, présidente de la section jurassienne de l'Association des maîtresses d'ouvrages, et de M. Urs Kramer, représentant de la DIP.

Enseignement des ouvrages dans le Jb

Actuellement, les ouvrages sont enseignés à raison de 3 heures hebdomadaires dans les classes secondaires et dans les classes primaires.

En raison de la mise en place des programmes de CIRCE, il n'y aura plus que

deux heures hebdomadaires d'enseignement des ouvrages (travaux à l'aiguille). Les élèves recevront en plus trois heures hebdomadaires d'enseignement des activités créatrices manuelles (ACM). Pour enseigner cette branche, il faudra s'être recyclé et avoir suivi différents cours, en particulier des cours de dessin. Les enseignantes primaires et d'autres catégories d'enseignantes ayant suivi la formation en ACM auront aussi la possibilité d'enseigner cette discipline.

En raison de la création du canton du Jura, qui formera ses propres enseignantes, il ne sera plus possible d'ouvrir régulièrement des classes de formation de maîtresses d'ouvrages spécifiques. D'après les renseignements obtenus de la DIP, il y aurait lieu de former environ deux enseignantes par an. Selon les déclarations de U. Kramer, une classe de 5 à 6 élèves tous les quatre ans serait suffisante.

Cette situation a amené les responsables de l'enseignement à envisager la suppression de la formation spécifique de maîtresse d'ouvrages, telle qu'elle était conçue jusqu'à présent.

Nous n'avons aucun document qui confirme cette décision. Il s'agit pour l'instant d'une orientation, de propositions.

En examinant objectivement la situation, on peut se demander si cette évolution ne va pas dans l'intérêt même des maîtresses d'ouvrages.

Formation des maîtresses d'ouvrages

SITUATION ACTUELLE

a) dans le Jura bernois

La formation des maîtresses d'ouvrages se fait à l'Ecole normale:

- trois ans pour les candidates qui ne justifient pas d'une formation professionnelle;
- deux ans pour les candidates qui justifient d'une formation professionnelle complète de couturière, de lingère ou encore d'une autre formation reconnue équivalente par la Direction de l'instruction publique.

b) en Suisse romande

(Extrait du PV du forum des enseignantes de travaux à l'aiguille organisé par la SPR le 7.3.79 et renseignements obtenus auprès des DIP des différents cantons romands.)

Fribourg: Formation à l'Ecole normale en cinq ans. Double formation: enseignante en économie familiale et enseignante des travaux à l'aiguille (ACM).

Genève: Degré primaire: certificat de capacité, stage pratique, examen.

Degré secondaire: certificat de capacité de couture, deux ans d'artisanat, stage dans les écoles des degrés secondaires inférieur supérieur. Examen: examen de métier, leçons de fin de stage.

Jura: Trois années de formation générale et deux années de formation pédagogique et pratique. Brevet double: maître d'ouvrages et enseignants en économie familiale.

Neuchâtel: Pas de formation officielle formation libre. La plupart des enseignantes sont couturières.

Valais: Formation à l'Ecole normale trois ans: maîtresse d'ouvrages et ACM. La troisième année est consacrée à des stages dans les degrés primaires. Les couturières bénéficient d'une formation pédagogique. Toutes les enseignantes reçoivent un diplôme.

Maîtresses en économie familiale: 5 ans plus une année à l'Ecole normale.

Vaud: Certificat de capacité, plus une année d'Ecole normale. Le brevet ne donne droit qu'à l'enseignement des travaux à l'aiguille.

FORMATION ENVISAGÉE

a) dans le Jura bernois

La DIP envisage de donner une formation aussi complète que possible aux maîtresses d'ouvrages et aux enseignantes en économie familiale. Dans la mesure du possible, cette formation devrait pouvoir s'acquérir à l'Ecole normale de Bienne. Ce n'était pas possible, la formation pourrait s'acquérir dans un autre canton. Le canton de Berne est disposé à prendre en charge les finances d'écologie.

De façon à permettre cette formation à l'Ecole normale de Bienne, la DIP envisage une formation commune maîtresse d'ouvrages/maîtresses en économie familiale, comme ce sera le cas dans la partie alémanique.

Formation en 5 ans: 3 ans de culture générale et 2 ans de formation spécifique. Possibilité de branches à option: dessin, chant, éducation physique, etc.

b) en Suisse romande

Fribourg: La formation est nouvelle: possibilité de modifications dans un avenir rapproché.

Genève: Formation comme maîtresse en économie familiale et maîtresse d'ouvrage.

Exigences: maturité ou brevet d'Ecole normale, plus deux ou trois ans de formation spécifique. Pas de formation pour l'

ACM. Il faut un brevet de dessin pour enseigner les ACM.

Jura: La nouvelle formation vient d'entrer en vigueur.

Neuchâtel: ???

Valais: La formation est nouvelle et permet d'enseigner le programme romand.

Vaud: En 1980 s'ouvrira un centre pour la formation complémentaire des enseignants. La question de la formation des maîtresses d'ouvrages pourrait être revue à ce moment-là.

Pourquoi une nouvelle formation ?

Les maîtresses d'ouvrages et les maîtresses ménagères ont eu, jusqu'à présent, une formation essentiellement technique. Dans le corps enseignant et dans la population, elles sont souvent considérées comme des enseignantes auxiliaires et leur traitement est sensiblement plus bas que celui des autres catégories d'enseignants.

Il paraît normal d'améliorer surtout la formation générale et d'assurer un emploi plus stable à ces enseignantes. (A raison de deux heures d'enseignement par classe, il faudrait 14 classes à une maîtresse d'ouvrages pour avoir un poste complet !)

Positions respectives

Direction de l'instruction publique

Face à cette situation, la DIP estime qu'il est nécessaire, pour les maîtresses en économie familiale et les maîtresses d'ouvrages :

- d'améliorer leur formation, en particulier leur formation générale;
- d'offrir un éventail plus large de branches aux futures enseignantes;
- d'améliorer leur statut dans l'école en faisant d'elles des enseignantes à part entière;
- de contribuer par le fait même à améliorer leur situation financière.

Après avoir entrepris ce travail pour la partie alémanique du canton, la DIP va l'étudier pour la partie française. Les enseignantes concernées auront leur mot à dire dans la phase de planification puisqu'elles seront représentées dans le groupe de travail chargé de l'élaboration.

Les maîtresses d'ouvrages et les enseignantes en économie familiale ont désigné leur représentante dans le groupe de travail qui commencera prochainement ses travaux. Il s'agit de Rose-Marie Gautier pour les maîtresses d'ouvrages et de Renée-Claire Voirol pour les enseignantes en économie familiale.

Maîtresses d'ouvrages

Les maîtresses d'ouvrages réagissent et demandent :

1. que leur profession ne meure pas;
2. que leur brevet soit distinct de celui des enseignantes en économie familiale;
3. que leur formation se fasse à l'Ecole normale en 5 ans (3 ans de culture générale et 2 ans de formation professionnelle);
4. que leur formation se fasse à l'Ecole normale de Bienne;
5. que le brevet actuel reste reconnu;
6. que les maîtresses d'ouvrages possédant le brevet actuel puissent se recycler et obtenir une équivalence avec les candidates ayant la nouvelle formation.

SEJB et sections SEB du Jura bernois

La Société des enseignants du Jura bernois et les sections SEB de Bienne-La Neuveville, Courtelary et Moutier appuient les revendications des maîtresses d'ouvrages et demandent à la SEB de les soutenir dans leurs actions. Les prises de position de ces associations reprennent les arguments des maîtresses d'ouvrages et n'apportent pas d'éléments nouveaux.

Société des enseignants bernois

Le Comité directeur de la SEB a examiné la lettre des maîtresses d'ouvrages dans sa séance du 12.3.79. Il a décidé de la transmettre pour discussion au Comité cantonal.

Le Comité cantonal en a discuté dans sa séance du 21.3.79. Il a adopté la position suivante :

a) pour les enseignantes actuelles :

- le brevet de maîtresse d'ouvrages ne saurait être remis en cause. Quelle que soit la formation future, il restera valable;
- la SEB est prête à soutenir les maîtresses d'ouvrages dans leurs actions en vue de sauvegarder leurs emplois;
- la SEB encourage l'organisation de cours de perfectionnement et de recyclage de façon à compléter la formation des maîtresses d'ouvrages.

b) formation future :

Il n'appartient pas au Comité cantonal de décider quelle sera la formation à

donner aux futures maîtresses d'ouvrages. Une formation aussi complète que possible devrait cependant leur permettre d'améliorer leur situation professionnelle.

Aucune décision n'est encore prise au sujet de cette formation pour la partie française du canton. Les maîtresses d'ouvrages seront représentées dans le groupe de travail chargé de faire des propositions et pourront y faire valoir leurs revendications.

Conclusion

Il semble, contrairement à ce que prétendent les maîtresses d'ouvrages, que les décisions du Comité cantonal de la SEB concordent avec leurs revendications.

Reprenons les différents points :

1. La garantie leur est donnée, aussi bien par la DIP que par la SEB que le brevet qu'elles ont acquis restera toujours valable. La profession restera, mais la formation sera peut-être différente.
2. Le groupe de travail chargé d'étudier cette formation pour les maîtresses d'ouvrages et les enseignantes en économie familiale pour la partie française du canton devra faire des propositions. Les enseignantes concernées seront représentées dans ce groupe de travail.
3. Formation en cinq ans : c'est ce qui est envisagé.
4. Ecole normale de Bienne : c'est ce qui est proposé.
5. Brevet actuel reconnu : confirmé par la SEB et la DIP.
6. Aussi bien la SEB que la DIP sont disposées à aider les maîtresses d'ouvrages à compléter leur formation, afin qu'elles ne soient pas désavantagées par rapport à celles qui auront acquis une formation nouvelle.

Les assurances données aussi bien par la Direction de l'instruction publique que par la Société des enseignants bernois devraient permettre de travailler dans un climat de confiance et d'arriver à des solutions raisonnables.

La SEB veut, pour tous ses enseignants, leur assurer la meilleure formation possible et leur permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles pour le bien de l'école et des enfants.

Le secrétaire adjoint de la SEB:
Yves Monnin.

Prise de position des maîtresses d'ouvrages

(En réponse à l'article de M. André Froidevaux paru dans «La Suisse» du 10.3.1979.)

L'heure étant à la nouveauté, la DIP (Direction de l'instruction publique) envisage dans la partie francophone du canton de Berne, à savoir le Jura bernois et Bienne romande, la suppression possible de la profession de maîtresse d'ouvrages, au profit des maîtresses en économie familiale qui ont à leur actif le brevet de cuisine et de couture.

Comme argument de poids en faveur de ce projet tout neuf, on avance le fait que, dans cette minorité territoriale, le canton de Berne qui forme déjà des maîtresses en économie familiale ainsi que des maîtresses d'ouvrages n'aurait plus dès lors à former qu'une seule catégorie de personnes. On appuie encore cette idée en disant que l'éventail va s'ouvrir plus large pour des enseignantes à former désormais dans les domaines de l'économie familiale et de la couture.

Toutefois, les maîtresses d'ouvrages n'entendent nullement laisser les choses se passer uniquement en coulisses et tiennent à ce qu'une fois pour toutes leur position et leurs revendications puissent, dans tout ce qui aura déjà été dit et écrit à ce sujet, être enfin connues du grand public.

A la tête donc de leurs revendications, elles s'opposent au fait qu'une candidate qui désirerait n'enseigner que la couture et qui aurait à cet effet toutes les qualités requises, se devrait d'être en possession du brevet de cuisine également, à l'encontre

même de ses aspirations et de sa liberté la plus fondamentale. Ce à quoi il faut ajouter que la formation prévue pour les maîtresses en économie familiale, à savoir 5 ans d'Ecole normale, de par son caractère moins spécifique, transformera obligatoirement la profession de maîtresse d'ouvrages et la verra être bientôt reléguée au second plan et rentrer dans le rang, comme l'affirment si bien ses détracteurs, des professions déjà périmées. La formation actuelle des maîtresses d'ouvrages comprend à la base une formation professionnelle (couturière, lingère ou confectionneuse) qui est complétée par deux ans d'Ecole normale, au total 5 années d'un apprentissage qui n'a rien à envier aux 5 années d'Ecole normale des enseignantes en possession du double brevet de couture et de cuisine. Et pourtant, les maîtresses d'ouvrages du Jura bernois ne s'opposent pas, pour ce qui est du fond, à être formées de cette manière, pour autant qu'elles ne soient pas contraintes, comme déjà dit plus haut, à suivre des cours visant à l'obtention du brevet de cuisine.

La plupart des cantons romands, comme les cantons alémaniques, connaissent la formation spécifique des maîtresses d'ouvrages, et ceci contrairement à ce qu'a bien voulu affirmer M. André Froidevaux dans son article paru dans le journal «La Suisse» du 10 mars dernier, qui prétend que: «La maîtresse d'ouvrages n'est plus

aujourd'hui qu'une «spécialité» typiquement bernoise.»

Les maîtresses d'ouvrages ont des raisons à faire valoir et c'est bien en ce sens qu'ayant pris conscience de leur situation elles s'affirmeront sans cesse dans la volonté de garder intacte leur profession sans aucun esprit d'opposition, ni même comme certains l'ont insinué, pour maintenir une appellation.

La profession de maîtresse d'ouvrages est bien vivante et mérite par conséquent une formation à sa hauteur. Elle ne relève pas, comme on l'a trop souvent dit, de petits trous à raccommorder, des habits trop petits et trop grands et laids au porter! Elle tient, précisément à l'heure de la nouveauté, d'un véritable artisanat, d'une créativité vraie qui donne aux élèves la possibilité de se réaliser pleinement, tant il est vrai que ce travail manuel détend l'esprit souvent chargé par le programme des cours.

L'enseignement des ouvrages n'a rien de voir comme l'écrivait M. André Froidevaux avec une «profession déjà périmée». Un témoin, les merveilleux ouvrages réalisés dans différentes classes du Jura bernois; parlent d'eux-mêmes... Puissent les parents des élèves, les hommes politiques, la DIP, prendre conscience de cette réalité et se joindre au combat des maîtresses d'ouvrages pour que ne meure pas un enseignement dont la richesse créative et artistique a tout à apporter à la région francophone du canton de Berne.

*Association cantonale bernoise
des maîtresses d'ouvrages,
section Jura (ACBMO).*

La ville de Lucerne accueille des écoles et groupes de jeunes à des prix raisonnables, dans ses

Maisons de vacances (pension).

Ces maisons bien installées (50 à 60 places) sont à

**LANGWIES près d'Arosa et
BUERCHEN en dessus de Viège en Valais**

Renseignements auprès le Rektorat der Oberstufe,
Museggstrasse 23, 6004 Lucerne, Tél. (041) 22 63 33



Visitez le Château d'Oron

et sa bibliothèque de 16 000 livres rares et précieux

On peut y organiser :
cérémonies, réceptions, repas de fête,
rencontres

But idéal pour les courses d'école
et congrès



COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

**SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE
DE SECOURS MUTUELS**

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Conférence de M^{me} Marie-Rose Mousset, orthophoniste à Paris

(Propos recueillis par Lucienne Kaeser, le 23 mars à Fribourg)

LE RETARD DE LANGAGE — SES CONSÉQUENCES SUR LA SCOLARITÉ — MOYENS CONCRETS À DISPOSITION DES ENSEIGNANTS POUR AMÉLIORER LE LANGAGE DES ENFANTS

Le retard de langage

Par retard de langage on entend uniquement le retard portant sur l'emploi des significations, par opposition au retard de parole, qui est un retard portant sur la prononciation. La notion de retard de langage est une notion pleine de contradictions; en apparence, rien n'est plus simple que d'affirmer qu'un enfant qui a commencé à parler tard, qui ne parle pas très bien, a un retard de langage. Sans avoir fait d'études particulières dans ce domaine, mais simplement par la richesse de leur expérience personnelle, les pédiatres, les enseignants, tous ceux qui ont l'habitude des enfants, sont aptes à dire d'un enfant qu'il a un retard. Quand on s'adresse à des spécialistes, plus rien n'est simple: cette fonction langage est étudiée par des psychologues, par des linguistes, par des psycholinguistes, par des sociolinguistes, par des orthophonistes, par des gens qui se disent spécialistes de l'acquisition du langage. Tous sont parvenus à un niveau de recherches où on ne se contente plus de la quête des données, mais où on fait des expérimentations pour vérifier des hypothèses. Or, qu'y a-t-il d'utilisable dans ces recherches? Les questions les plus urgentes sont de deux ordres: à quel âge peut-on dire que l'enfant sait parler?

Puisque c'est une acquisition qui s'étend sur plusieurs années, ne pourrait-il pas y avoir des points de repère échelonnés dans le temps? Y a-t-il un ordre normal d'acquisition avec des étapes qu'on pourrait repérer facilement? Pour pouvoir parler de langage, il faudrait avoir des références à la normale.

— Par quel processus l'enfant s'approprie-t-il le langage?

Nous avons besoin de le savoir pour avoir des méthodes éducatives qui soient cohérentes et qui passent. Or, quelles sont les réponses que nous apportent les chercheurs? Pour ce qui est de l'âge d'acquisition: elle est très étalée dans le temps, extrêmement variable d'un enfant à l'autre, surtout lorsqu'on recherche des points de repère précis tels que: l'apparition du premier «je», ou l'apparition de la relation de

cause à effet, l'utilisation des premiers «parce que», ou de la question «pourquoi».

On a remarqué que l'enfant n'utilise qu'assez tardivement la forme verbale de la comparaison: «x est plus grand que y»; même lorsqu'on cherche à la provoquer, en mettant l'enfant dans certaines situations, où il devrait en principe utiliser cette forme comparative. Mais il serait très aventureux de conclure que soit sur le plan coditif, soit sur le plan linguistique, il y a là une difficulté trop grande pour le jeune enfant. En effet, Laurence Lentin a trouvé un enfant de 2½ ans qui maniait cette forme comparative complète avec beaucoup d'aisance. Mais il s'agissait d'un enfant enregistré dans son milieu familial et l'examen du langage des parents montre un fonctionnement syntaxique très complet, en liaison avec des situations ou des jeux, toujours très bien adaptés, très bien explicités à l'enfant. L'enfant a donc toujours eu un approvisionnement langagier abondant et approprié dans lequel il puisait avidement pour mettre en fonctionnement son propre système syntaxique. Cet enfant avait eu depuis l'âge de 2 ans un jeu de sériations: 6 feuilles mortes de couleurs dégradées; il avait également un jeu d'encastrement de 4 canards. Quand il jouait avec ses parents, ceux-ci avaient constamment l'occasion de dire: «celui-là est plus grand que celui-ci», etc. Ils utilisaient la forme syntaxique comparative complète. Cet enfant a donc pu l'acquérir très tôt. Ce qui veut dire que l'acquisition plus ou moins précoce d'une certaine structure syntaxique est fonction de l'entraînement que l'enfant a pu recevoir au moment précis où il en avait besoin. Il faut qu'il y ait coïncidence dans le temps, au moment où l'enfant a besoin d'une certaine forme syntaxique et au moment où on la lui présente.

D'autre part, les chercheurs insistent sur le caractère très labile des acquisitions au début. Exemple: un enfant qui semble très bien maîtriser le maniement des formes de la 1^{re} personne (je, me, nous), quand il se lance dans l'emploi d'une nouvelle structure syntaxique, peut très bien donner l'impression d'une régression. Exemple:

une petite fille (2½ ans) qui employait depuis plusieurs mois «je» pour se désigner elle-même. Un jour, elle a essayé de se lancer dans une phrase avec hypothétique: «... si Claire (c'est son nom) traverserait sans donner la main...» Elle avait réussi à employer une forme syntaxique très complexe, mais dans l'effort qu'elle avait dû fournir pour employer cette nouvelle forme syntaxique, elle avait régressé dans l'emploi de la désignation d'elle-même. Ce qui prouve que les acquisitions jusqu'à un certain âge ne sont pas très solides et qu'il faut toujours se méfier. C'est pourquoi les épreuves ponctuelles du type: test, ne peuvent pas renseigner utilement sur les possibilités langagières du jeune enfant. Les résultats des tests doivent toujours être pondérés par plusieurs considérations:

- le comportement inhibé ou opposant de l'enfant qui fausse complètement les résultats;
- le milieu socio-culturel, les conditions d'élevage, les habitudes linguistiques des parents. Il y a des familles où l'on parle très peu, d'autres où l'on parle très vite, etc., tout cela peut jouer un rôle dans l'acquisition du langage.

Il y a certainement un ordre des acquisitions syntaxiques, par exemple: avec l'hypothétique «si», c'est la formulation d'un enchaînement causal, mais à un niveau supérieur, parce que l'imaginaire est détaché; par conséquent, il est tout à fait normal que l'hypothétique dans les phrases avec «si» ne puisse pas être employé par un enfant qui ne maîtriserait pas parfaitement déjà l'enchaînement causal avec «parce que» ou avec n'importe quel autre mot indiquant l'enchaînement causal. Si l'on peut affirmer que certainement il y a un ordre dans les acquisitions, les chercheurs en sont actuellement à établir des fourchettes des âges d'acquisition pour chaque structure syntaxique. On cherche à établir la fourchette des acquisitions pour le comparatif, et on voudrait trouver un âge en dessous duquel ce n'est rigoureusement pas possible de trouver un comparatif complet et un âge à partir duquel ça devient inquiétant que l'enfant n'utilise jamais le comparatif complet. Ces fourchettes ne sont pas tellement faciles à établir, étant donné les grandes variations qu'il y a d'un enfant à l'autre. Pour l'acquisition du langage, les fourchettes sont beaucoup plus larges, et il n'est jamais tout à fait sûr qu'un enfant va se maintenir; un enfant peut très bien dans une situation tout à fait exceptionnelle produire un énoncé tout à fait exceptionnel, qu'il ne reproduira plus par la suite. Exemple: une petite fille (2 ans), voyant à la télé-

vision un taureau qui renversait le torero, se lève tout indignée et crie: «Vilain taureau l'a fait tomber le monsieur.» Il a fait tomber le monsieur, c'est une formulation qui est assez complexe; ce n'est pas: **il est tombé**, mais: **il a fait tomber**. Cette formulation-là, il a fallu attendre plus d'un an avant de l'entendre de nouveau dans une phrase du même genre.

Par quel processus est-ce que l'enfant s'approprie le langage?

Est-ce que c'est l'imagination? Est-ce que c'est autre chose?

Evidemment, il y a de l'imitation; mais c'est quand même très controversé. Tout le monde des chercheurs, en ce qui concerne l'acquisition du langage, est encore en pleine effervescence depuis une certaine «bombe», lancée par le linguiste Chomsky, il y a déjà plus de 20 ans, contre le psychologue Skinner. Skinner avait tenté de placer l'acquisition du langage dans une théorie où un certain comportement, à chaque fois qu'il reçoit une réponse favorable, se trouve renforcé. C'est la théorie du conditionnement étendue absolument à tous les apprentissages. Si un enfant dit: «lait», et qu'aucun adulte n'y prête attention, la réponse n'est pas renforcée. Si l'adulte lui redit «lait» et louange pour renforcer la réponse, elle tend à se répéter chaque fois que l'enfant veut du lait et qu'il est en présence d'un adulte. On compare le progrès aussi important que l'acquisition du langage, à un dressage de rats dans un labyrinthe: avec, comme récompense, un morceau de fromage à un bout de ce labyrinthe, et pas de fromage à l'autre bout du labyrinthe. C'est ce qui a provoqué la réponse fulgurante du linguiste Chomsky. Il a répondu en soulignant la très grande complexité de la grammaire et surtout le fait que, très tôt, l'enfant est capable de créer des énoncés qu'il n'avait jamais entendus auparavant. Donc, autant dans la théorie de Skinner l'imitation joue un rôle absolument capital, pour Chomsky au contraire, l'imitation ne joue qu'un rôle très limité; elle joue un rôle au début.

Selon Chomsky, l'enfant naît avec un équipement mental, prêt à faire fonctionner un système de règles, même si ce système est très complexe. Mais bien entendu, ce système ne fonctionnera que dans la mesure où son entourage lui fournira les modèles nécessaires. Donc, l'imitation va jouer un rôle au début de l'apprentissage, mais il faudra surtout fournir à l'enfant des modèles, des schèmes syntaxiques qu'il va saisir globalement, qu'il va analyser, qu'il va faire entrer dans son propre système et qui vont lui permettre immédiatement de créer à son tour des énoncés nouveaux.

Cette querelle a une très grande importance, elle sous-tend beaucoup de méthodes

d'enseignement, en particulier l'enseignement des langues. Faut-il répéter? Faut-il donner des modèles à imiter? Faut-il fournir une grande variété de modèles syntaxiques? Faut-il progresser schèmes par schèmes? Toute la pédagogie en dépend. Diverses expérimentations ont été faites, qui n'ont malheureusement pas été très concluantes. A cause de cette incertitude, on s'est lancé pendant des années dans une aventure pédagogique, celle des exercices structuraux, qui a été appliquée systématiquement aux Etats-Unis pour l'enseignement des langues et pour l'enseignement de la langue maternelle. On a fini par se rendre compte que ce n'était peut-être pas la méthode la plus rentable.

Pour les éducateurs, il est hors de question de se livrer à des expérimentations de ce genre. Elles sont du domaine de la recherche. Tant que la recherche n'aura pas abouti à des conclusions tout à fait certaines, nous donnerons notre préférence à ce qui nous paraît le plus proche du naturel et ce qui risque le moins d'être nuisible à l'enfant.

Définition de: retard de langage

On peut considérer qu'a un retard de langage un enfant de 3 ans qui ne parle pas encore. Les étapes généralement reconnues par les observateurs sont: l'apparition des premiers mots vers l'âge de dix mois, puis une période de stagnation. Une période de «petit langage», où il y a un nombre restreint de 200 mots, mais sans phrases organisées. Ce stade s'étend de 15 mois à 2 ans, 2½ ans. Ensuite, l'installation du langage: il crée des phrases; chez l'enfant normal l'évolution peut être tellement rapide qu'en 2 mois on constate qu'un enfant fait des phrases où l'on reconnaît tous les groupes de mots. Cette explosion peut commencer très tôt chez certains enfants. Par contre, on voit des enfants chez lesquels l'explosion du langage ne s'est passée qu'à 3 ans et qui

ont acquis par la suite un langage tout à fait normal.

Par conséquent, on peut situer une nouvelle frontière approximative à 3 ans. Un enfant qui ne fait pas de phrases du tout à 3 ans, il faut s'en inquiéter: peut-être y a-t-il quelque chose à modifier dans le comportement, peut-être y a-t-il une raison pour laquelle cet enfant ne parle pas. Déjà à 3 ans, il n'est pas trop tôt pour faire un premier bilan chez un enfant qui ne parlerait pas du tout. Tout de même, il faut voir si cet enfant cherche à s'exprimer, s'il a des gestes signifiants? Peut-on comprendre ce qu'il ressent par ses intonations? En général, l'enfant acquiert très rapidement le langage, mais certains enfants l'acquièrent beaucoup plus lentement.

En principe, on considère que vers 4 ans, 4½ ans, un enfant doit être capable de se faire comprendre d'une personne qui ne soit pas de son entourage.

Il faudrait s'inquiéter d'un enfant qui à 4½ ans n'aurait pas une parole claire: se fait-il comprendre? Réussit-il à dire ce qui lui passe par la tête? Un enfant qui ne se fait pas comprendre risque toujours d'avoir par la suite des troubles du comportement si on ne le comprend pas, il explose et colère, si l'on continue à ne pas le comprendre, son comportement risque de se détériorer très fortement. Il faut qu'à 4½ ans, il ait vraiment les moyens de communiquer avec tout le monde.

Il y a bien entendu des retards de langage qui sont beaucoup plus importants que les cas bénins dont on parle. Un enfant de 4½ ans qui ne se fait pas comprendre, ce n'est pas encore très grave; évidemment, plus l'âge s'avance, plus ça devient grave. Un enfant de 6 ans qui ne se fait pas comprendre, cela est vraiment très grave.

Lucienne Kaeser

**Dans le prochain «Educateur»:
Conséquences du retard sur la scolarité.
Moyens concrets.**

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:

M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Pour la diffusion de matériel d'enseignement actif et efficace, nous cherchons

Collaborateurs et collaboratrices

enthousiastes, disposant de 3-4 soirs par semaine, d'une voiture et du téléphone. Gain élevé. Formation sérieuse par nos soins. Pas de porte à porte.

Si vous savez que vous êtes sympathique, ponctuel et tenace, téléphonez pour prendre rendez-vous au (021) 56 48 63 entre 11 h. et 13 h.

Service de placements SPR

Famille d'accueil cherchée pour jeune Allemande de 18 ans, du 20 juillet au 11 août (hôte payant).

Cours d'anglais en Angleterre, trois semaines, dès le 7 juillet, départ d'un groupe dès Genève pour Hove-Southwick près Brighton.

Echange avec une jeune Suisse alémanique, région Nidau, 3 semaines en été.

COURS D'ANGLAIS EN ANGLETERRE

Un groupe quittera Genève le samedi 7 juillet (avion) pour un cours de 3 ou 4 semaines à Hove-Southwick, avec accueil dans des familles anglaises. Le groupe sera accompagné à l'aller par un adulte.

A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Places d'apprentissage

Places d'apprentissage globalement en nombre suffisant, mais pense-t-on assez à des professions peu connues?

La situation actuelle en Suisse alémanique — où les apprentissages commencent au printemps — montre une offre globale suffisante de places d'apprentissage. On constate toutefois qu'un nombre croissant de jeunes choisissent leur profession dans un cadre qui rétrécit d'année en année. Ainsi, il arrive que dans certaines professions toutes les places d'apprentissage sont occupées très à l'avance tandis que dans d'autres professions, parfois voisines, il y aurait encore bien assez de places.

Ce n'est pas faute d'une information suffisante sur les possibilités existantes, car les inventaires de places sont bien mieux tenus qu'autrefois. Mais on renonce souvent à choisir une profession parce qu'elle est peu connue ou qu'on nourrit des préjugés personnels à son sujet. Pourquoi ne pas consulter la littérature, les brochures, dossiers de prêt et fiches disponibles dans les offices d'orientation où l'on découvre la multiplicité du monde des professions? Cette documentation donne des informations sur plus de 300 professions dont certaines sont peu connues et manquent de candidats à l'apprentissage.

Les candidats aux études ont plus de possibilités qu'ils ne le pensent. Une collection de fiches sur les études universitaires et polytechniques en Suisse donne d'utiles renseignements sur les nombreuses voies d'études supérieures en Suisse alémanique (138 fiches) et en Suisse romande (une centaine de fiches).

Des goulets d'étranglement pourront certes apparaître çà et là au cours des années à venir en conséquence des années à forte natalité. Aussi est-il d'autant plus important de se renseigner à temps et à fond, sans idée préconçue. On peut se procurer à prix modique, au service de librairie par correspondance de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle, une littérature relativement abondante sur les métiers et le choix professionnel. Catalogue gratuit sur demande à l'adresse de l'Association (case postale, 8032 Zurich) ou, pour la Suisse romande: ASOSP/DRD, case postale 248, 1000 Lausanne 9.

Les offices cantonaux et régionaux d'orientation professionnelle donneront aussi volontiers tous renseignements et documentations complémentaires.



NOTRE NOUVEAU RESTAURANT

130 places

Accueillant et confortable.
Self-service moderne.
Prix modérés.

Nous servons: *potages, grillades, saucisses, assiettes froides, salades variées, pommes frites, divers desserts.*

Endroit idéal pour courses d'écoles

Possibilité de pique-niquer.

Tél. (021) 93 16 71

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ZURICH cherche pour le 1.9.1979

un professeur d'allemand
5^e à classe terminale (21 h./sem.)

un professeur
de sciences physiques
2^e/1^{re}/term. (16 h./sem.)

un professeur
de mathématiques
1^{re}/term. AB (9 h./sem.)

un professeur de couture
primaire: 6 h., secondaire: 8 h.

S'adresser à l'Ecole Française de Zurich, Obere Geerenstrasse, 8044 Gockhausen.
Tél. (01) 821 55 17/07

KNIE Zoo des enfants



RAPPERSWIL
au bord du lac de Zurich

NOUVEAU GRAND SHOW DE DAUPHINS

Chaque jour plusieurs représentations, par n'importe quel temps, dans le « Dauphinarium » couvert.

Entre autres, plus de 400 animaux du monde entier, montées d'éléphants, de poneys, char avec chevaux, incubation ouverte au public. Restaurant avec prix avantageux et places de pique-nique.

Ouvert chaque jour de 9 à 18 h., dimanches et jours fériés jusqu'à 19 h. (juin à août jusqu'à 19 h.)

Entrées collectives pour les écoles: enfants Fr. 1.50 - adultes Fr. 4.—. Maîtres gratuit.

Renseignements:
bureau du Zoo, tél. (055) 27 52 22.

photocomposition



offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.

1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Construire? **-Oui, mais avec l'UBS!**

Pour bâtir, choisissez un partenaire financièrement solide: l'UBS, une banque qui a déjà accordé des prêts hypothécaires à plus de 30 000 personnes.

Avant de construire, il est nécessaire de savoir un certain nombre de choses. Notre brochure sur le financement des habitations vous renseignera. Demandez-la à nos guichets.

En tout cas, notre spécialiste du crédit examinera volontiers avec vous tous vos projets. Téléphonez-lui.

Des rénovations?

Si vous désirez rénover votre intérieur, ravalier vos façades ou aménager votre grenier, c'est le bon moment!

Pour le financement de votre projet, adressez-vous à notre spécialiste du crédit.

Il vous proposera une solution adaptée à votre situation.



Union de Banques Suisses